



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 4 Mars 2025

SOMMAIRE

I - LISTE DES PRESENTS

II - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

III - QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

IV - INFORMATIONS DIVERSES

1° - Décisions prises par le Maire

2° - Marchés publics et avenants

I-ETAT DES PRESENTS

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Quatre Mars, à 18 Heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BELSOLA, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames : CERBONI Rosalba; GIORGETTI Magali; MALARET Monique; NUNEZ Marie-France; SANCHEZ Evelyne; SANTORU-JOLY Evelyne; SOTTA Floriane; PEPE Virginie ; CADI Réhila (arrivée à 18h16 – départ à 19h36) ; CHOROT-VASSALLO Nathalie (départ à 19h36)

Messieurs : BELSOLA Laurent; CANERI Gilbert; CHAPELLE Patrice; DEPAGNE Marc; FERNANDEZ Louis; GUIOT David; M'HAMDI Akrem; REHABI Houssine; TORRES Christian; BERNEX Claude; SPANU Pascal ; LADJAL Mohamed (départ à 19h36)

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames : CASANDRI Laurence; GALLINA Martine; GUIRAMAND Aurélie; LOUDIYI Fatima; MULLER Martine

Messieurs : ERGAS Théo; FELICES Cédric

EXCUSÉS

Madame : LACASSAGNE Danièle

Messieurs : DIDERO Stéphane; M'HAMDI Elyes

ABSENTS

Madame : REZAIGUIA Hanna

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Mme GIORGETTI Magali, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées..**

II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025

POINT N°2

DEL 2025-20 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

POINT N°3

DEL 2025-21 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CENTRE CULTUREL DU THEATRE LE SEMAPHORE

POINT N°4

DEL 2025-22 - CLEAN SEA ECO - EXONERATION DE LOYERS

POINT N°5

DEL 2025-23 - RESTAURANT LE BARATI / SOCIÉTÉ CLEAN SEA ECO - EXONERATION DE LOYERS

POINT N°6

DEL 2025-24 - APPEL A PROJETS ITI-FEDER – REDUIRE LES INEGALITES DANS LES CENTRES-VILLES FRAGILISES

POINT N°7

DEL 2025-25 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DU CENTRE SOCIAL FABIEN MENOT

POINT N°8

DEL 2025-26 - CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES JEAN MOULIN ET CHARLES MONGRAND AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

POINT N°9

DEL 2025-27 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE RELATIVE A LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE, DE PECHE ET DE SES SERVICES

POINT N°10

DEL 2025-28 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 CONCESSION DU PORT DE PLAISANCE DE PECHE ET DE SERVICES DE L'ANSE DE LA LEQUE

POINT N°11

DEL 2025-29 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF POUR LA CANTINE GAUTIER

POINT N°12

DEL 2025-30 - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE PORT DE BOUC POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITES LA GRAND COLLE

POINT N°13

DEL 2025-31 - CREATION D'EMPLOI PERMANENT (Entretien)

POINT N°1

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2025

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 04 février 2025.

Vote : adopté à la majorité

POUR : le Groupe de la Majorité

ABSTENTION : Madame PEPE, Monsieur SPANU

Monsieur BERNEX ne prend pas part au vote

POINT N°2

DEL 2025-20 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Akrem M'HAMDI

Monsieur le Maire : avant de passer la parole à l'adjoint aux finances, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le rapport d'orientations budgétaires, que vous avez eu, un document essentiel qui traduit notre vision et d'engagement politique pour notre Ville. Ce débat, il nous permet d'analyser notre situation financière, d'évaluer nos priorités et de fixer un cap clair et ambitieux pour l'année à venir. Mais avant d'entrer dans les détails de ce rapport, comment ne pas évoquer la situation nationale qui pèse, je dis bien qui pèse, sur l'ensemble des Collectivités et nos citoyens. Depuis les élections législatives de juin dernier, nous assistons à une véritable instabilité institutionnelle. Le Gouvernement issu, la majorité issue du suffrage universel a été balayé au profit d'une nouvelle majorité bricolée dans les salons parisiens. Majorité qui aurait pu gouverner dès 2022, ensemble, mais qui ne l'a pas fait. Mais pour ne pas voir la gauche au pouvoir, elle s'est mise ensemble. Après le gouvernement Barnier, qui n'a jamais trouvé de ligne claire, nous avons aujourd'hui un gouvernement Bayrou qui ne respecte en rien le choix des urnes. Ce sont des arrangements politiques qui priment sur la volonté populaire. Un mépris pour la démocratie que nous ne pouvons que condamner fermement. Dans ce contexte incertain, ce sont encore les villes qui doivent jouer leur rôle de bouclier pour protéger nos habitants, pour assurer la solidarité et la continuité des services publics. On nous demande de colmater les brèches, les déficits de l'État et les couples sombres. Même si Port-de-Bouc a un budget inférieur à 40M €, nous n'avons pas une coupe franche sur notre budget, mais nous constatons tous les jours que nous avons des coupes sur la mission locale qui perd 50 000€, sur la politique de la Ville malgré nos interventions, moins 5%. Sur beaucoup de politiques, des postes supprimés, des budgets en baisses. Lors du Congrès des Maires, en novembre 2024, toutes tendances confondues, tous les Maires, ont dénoncé le budget du gouvernement Barnier, ensuite repris par Bayrou en grande partie, disant que les Collectivités qui votent des budgets à l'équilibre, allaient être mises à mal et allaient être mises à terre. Je dis bien, toutes tendances confondues, car le Président de l'AMF, l'Association des Maires de France, est le Maire Républicain de Cannes, son adjoint Monsieur LAIGNEL, son vice-président, est un socialiste, nous avons des Communistes, tous les partis sont représentés dans l'association des Maires et tous ont dénoncé ce budget qui est inégal, qui fait payer les Français sur des dettes contractées par l'État, sur des dettes que l'État ne veut pas payer, ne veut pas assumer. Nous avons des solutions, nous savons très bien que la fiscalité sur les plus riches doit fonctionner dans ces cas-là. Ce n'est pas aux pauvres ou aux classes moyennes à endosser toute la responsabilité. Nous le savons, nous avons des propositions. Je ne rentrerai pas dans le débat national ce soir. Je ne serai pas plus long parce qu'ensuite je conclurai, je vais laisser l'adjoint aux finances vous présenter ce détail, ce rapport et je rappellerai notre situation, nos réalisations et notre stratégie pour les années à venir, malgré des pertes nous le savons, nous avons un pacte financier et fiscal avec la Métropole, ce pacte disparaît. Avec le Pays de Martigues mais avec la Métropole il disparaît, c'était 500 000€ qui rentraient chaque année dans les caisses de la Ville et évidemment que nous n'avons plus. Je laisse l'adjoint aux finances, Monsieur M'HAMDI, nous présenter ce rapport. Nous poursuivons les efforts, les investissements. Nous poursuivons avec sérieux ce budget. Nous prenons les contraintes imposées par l'État sur toutes les charges que nous avons mais nous ne délaissions pas l'investissement car les Port-de-Boucains, même si nous ne sommes pas riches, ont droit à avoir des installations, à pouvoir accéder à la culture, au sport, à l'éducation, à de beaux programmes que nous mettons en place. Je laisse la parole à Monsieur M'HAMDI Akrem.

Monsieur M'HAMDI : merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les Élus. Mesdames et Messieurs. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, c'est un moment important de la vie démocratique dans notre Commune, toutes les années, on se retrouve pour ce moment important afin de fixer un cap financier pour les années à venir, l'année à venir et les années à venir, pour que notre budget réponde aux besoins et aux aspirations des habitantes et des habitants de Port-de-Bouc. Avant de rentrer dans le détail des chiffres et des orientations, je souhaite rappeler un peu le contexte, vous en avez parlé Monsieur le Maire avec les pertes financières, mais je souhaite aussi rappeler les difficultés qui sont liées à l'inflation galopante que l'on connaît depuis 3 ans. J'ai pris comme année de référence 2022, avec une inflation de 5.2%, en 2023 avec une inflation de 4.9% et en 2024 une inflation de 2%, soit au total, à peu près, une inflation de plus de 12%. Vous verrez, ça a son importance dans la présentation que nous ferons tout à l'heure. Mais ce n'est pas tout. Toutes les pressions sur les finances locales demeurent. La hausse des coûts de l'énergie, la hausse des matières premières, mais aussi les difficultés à rendre un service de qualité à la population. Face à cela, nous avons une responsabilité, celle de défendre un budget qui protège les plus fragiles, maintienne nos services publics et assure une vision d'avenir claire, ambitieuse et responsable. C'est pourquoi nous continuerons à soutenir, on le verra dans ce budget, nos écoles, nos équipements culturels et sportifs, nos associations, vous en parlez Monsieur le Maire, tout en mettant en place des projets structurants, indispensables à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie. Nous en sommes conscients, nous aurons des choix à faire, et ces choix, comme chaque année, seront dictés par notre engagement pour toujours plus de justice sociale. Loin d'une gestion comptable, nous défendons une approche humaine et solidaire du budget, chaque euro doit être utile, investi à chaque fois dans le bien commun. Vous avez reçu toutes et tous le rapport d'orientations budgétaires dans lequel on a parlé d'un contexte national et international, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous avez vu qu'au niveau du contexte international, la croissance mondiale revient mais avec une grosse difficulté sur l'inflation et des incertitudes au niveau de l'Union Européenne. La situation nationale, Monsieur le Maire en a parlé, on a un déficit qui augmente, des bénéficiaires qui sont de plus en plus faibles, des Collectivités Territoriales qui sont de plus en plus sollicitées et un PLF, on le verra tout à l'heure, qui préserve le national au détriment du local. On va faire un petit état de nos dépenses de fonctionnement, pareil je ne vais pas rentrer dans le détail, vous avez tous eu le rapport d'orientations budgétaires, ce que l'on remarque d'abord, dans un premier temps, au niveau des charges à caractère général, c'est une stabilité. Je rappelle qu'en 2022, on était à peu près à 8 000 000 €, on estime en 2024 les dépenses liées au chapitre 011 à hauteur de 7 400 000 €. Je tiens à souligner le travail des services et des élus, les remercier aussi parce qu'ils sont d'une grande aide, on a mis en place des conférences budgétaires qui nous permettent de fixer les paliers pour chacun des services et on voit les résultats puisqu'on a une baisse sur le chapitre 011, j'ai pris en année de référence bien sûr l'année 2022 je vous l'ai dit, une baisse de 11,2% de nos dépenses. Entre 2023 et 2024, elle est à 6,7%. Je rappelle que cette baisse se fait dans un contexte où l'inflation est de 12%, donc on a des coûts qui sont beaucoup plus élevés, on réussit à stabiliser notre chapitre 011, ce qui est exceptionnel, et encore une fois je tiens à remercier l'ensemble des élus qui ont participé à chacune des conférences budgétaires et notamment les services qui se sont appliqués à tenir leur budget. Le second levier c'est sur le chapitre 012, les frais de personnel, on voit que l'on a une augmentation à hauteur de 3,4% de la masse salariale. Vous le verrez et Monsieur DEPAGNE en parlera tout à l'heure, malgré le fait que l'on ait à peu près une dizaine d'employés en moins, la charge salariale augmente. Cette augmentation vient de toutes ces réformes de l'État, il y a eu le RIFSEEP, il y a eu l'augmentation du point d'indice, les cotisations retraites qui augmentent, alors nous on est complètement favorable aux augmentations de salaire, que les choses soient bien claires. Ce qui nous embête c'est que l'État vienne augmenter ces salaires sans les assumer. Il y a un désengagement de l'État au fur et à mesure, on le verra dans les recettes, donc une hausse de masse salariale à hauteur de 3,4%. Le reste est assez stable et vous voyez que les dépenses réelles de l'exercice en fonctionnement sont stables aussi, je le rappelle avec une inflation à 12,6%, on voit que l'on augmente nos dépenses que de 0,4%. Ces dépenses, elles sont réparties de la manière suivante, encore une fois c'est un tableau que vous avez eu dans le rapport d'orientations budgétaires, je ne vais pas rentrer dans le détail, cependant, si on regarde bien ce tableau, on va un peu exploser ce camembert, et par toutes les dépenses de proximité directe pour les habitants de Port-de-Bouc et les habitantes de Port-de-Bouc, on a des dépenses sur le fonctionnement à hauteur de 61%. Evidemment, les administrations générales, les bâtiments communaux sont aussi là pour permettre à ce service public de proximité d'exister mais on avait envie de montrer que dans l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, les politiques qui sont touchées par les habitants et habitantes de Port-de-Bouc sont à hauteur de 61%. Concernant l'évolution des dépenses et des recettes, je vais plutôt m'attarder sur les deux courbes du haut, la noire et la bleue. Je vous propose de regarder ce qu'il se passait en 2022-2023, on voyait que les recettes baissaient, les

dépenses augmentaient, c'est ce que l'on appelle l'effet ciseaux. En 2024, tout ce que l'on a mis en place nous a permis d'augmenter nos recettes et d'éloigner l'effet ciseau qui existait. On espère accentuer ça pour 2025 mais on a quand même des inquiétudes par rapport aux recettes. Donc la chose qui est à noter ici c'est l'augmentation des recettes et on voit bien sur la courbe grise, on voit bien la stabilité des charges de dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années. Concernant les recettes de fonctionnement, il y a une chose qui saute aux yeux ce sont les dotations et les subventions, c'est la participation de l'État, alors on voit qu'entre 2023 et ce que l'on estime pour 2024, il y a une perte de 200 000 € mais on a voulu prendre comme année de référence 2022 et depuis l'année 2022 c'est une perte de 660 000 €. 660 000 € en moins, je vous laisserai aller voir le tableau des investissements, ça peut être trois réhabilitations de bâtiments, en imaginant que l'on n'ait aucune subvention, c'est ça que je suis en train de dire. Donc une perte des recettes de 3,1% et je le rappelle avec une inflation depuis 2022 de 12,6%. Je le répète souvent parce que c'est très important. Les coûts augmentent, les recettes diminuent, on réussit à stabiliser nos dépenses mais jusqu'à quand, c'est la question. Malgré la baisse des dotations, on réussit à augmenter nos recettes à hauteur de 3,9%. Les stratégies qui sont mises en place nous permettent d'augmenter nos recettes mais ça ne sera pas éternel. On ne pourra pas éternellement augmenter nos recettes de cette manière-là. Donc vous voyez qu'en 2023, les recettes étaient à hauteur de 33 555 306 €, on estime en 2024 que l'on aura des recettes à hauteur de 34 331 882 €. Concernant la fiscalité, une fois encore aucune augmentation des taux de taxe foncière sur le mandat. C'était une promesse de début de mandat, la promesse est respectée. Je rappelle tout de même que notre taux était à hauteur de 33,6%, avec l'annulation de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les Français, on a eu droit au report de la part départementale à hauteur de 15,05%, donc on reste à 48,65%. Je le répète, ce n'est pas une augmentation, c'est la part départementale qui revient à la Ville. Donc, une évolution positive des reversements de la part départementale et les hausses qui sont constatées sur le taux d'imposition, que l'on a vu juste avant, sont dues à une augmentation des bases qui ne dépende pas de nous mais de l'État. Quelques éléments relatifs aux ressources humaines, je vais donner la parole à Monsieur DEPAGNE.

Monsieur DEPAGNE : Oui, merci. A mon tour, avant de rentrer dans le détail des caractéristiques des ressources humaines de notre Collectivité, je tiens à rappeler à notre Assemblée réunie que l'État se désengage de plus en plus de ses compétences et qu'il demande à nous, Collectivités, de les assumer, comme le disait Monsieur le Maire, sans compensation financière. La préparation du budget de la nation 2025 en est une illustration concrète. Le Premier Ministre a imposé, à travers le 49,3, son budget de loi des finances et porte un coup fatal aux services publics locaux, en visant les politiques publiques de proximité. Ce qui continue à se dessiner, il faut le dire, c'est la mort des Communes et des services publics municipaux pourtant essentiels à la qualité de vie des habitants. Ruiner les Collectivités Territoriales ne règlera rien au problème d'un État inefficace et centralisateur. Il est urgent d'engager dans les meilleurs délais un dialogue constructif pour définir une politique budgétaire plus juste qui respecte l'autonomie des Collectivités et qui prenne enfin en compte les besoins et les attentes des citoyens. Cette politique budgétaire nécessaire est et demeure notre combat de tous les jours. Et dans ce cadre déplorable pour nos finances, notre budget ne se résigne pas à accepter le recul de notre service public de proximité. Parce que nous estimons ici à Port-de-Bouc, avec juste raison, qu'il fédère, qu'il émancipe, là où les politiques d'austérité divisent, isolent et marginalisent. Là, où, il y aurait la nécessité absolue de renforcer certains services pour mieux prendre en compte les besoins et les attentes des citoyens, à notre grand dam, les restrictions budgétaires ne nous le permettent pas. Aussi, je tiens ici à remercier les 392 agents de notre Collectivité qui, au quotidien, se mobilisent au service des habitants, dans tous les domaines de l'action communale. Pour rentrer un peu plus dans le détail, en ce qui concerne la structure des effectifs municipaux, vous avez le tableau sous les yeux, vous vous apercevez que la Collectivité se compose d'une large majorité d'agents titulaires, qui représente plus de 88% pour 11,8% de non titulaires. Cela marque ainsi l'attachement municipal à déprécier ces effectifs. En ce qui concerne la répartition des effectifs par catégorie, pour 2024 la répartition des effectifs nous indique une proportion identique de 9% à 2023 d'agents de catégorie A, à 38%, qui passe de 36 à 38%, puisque nous étions en 2023 à 36%, d'agents en catégorie B. Par contre, une diminution par un effet de vase communicant de 53 à 55% en ce qui concerne les agents de catégorie C. La tendance déjà constatée en 2024 se confirme en 2025, cette évolution de différentes catégories d'emploi illustre bien là, la politique municipale volontariste en matière d'évolution de carrière, en particulier au niveau des catégories B. En ce qui concerne la répartition des effectifs par filières, là aussi, vous le voyez, ça apparaît d'une manière claire, 55% c'est-à-dire plus de la moitié concerne les filières technique et administrative, c'est le plus important des activités de nos agents, après le reste ça concerne surtout pour 24% les services de l'action administrative, ensuite nous avons celle qui concerne la culture, celle qui concerne la filière sociale et pour le reste, le sport, l'animation et la police municipale.

La ventilation de la masse salariale, là aussi ce que l'on peut dire c'est que les différentes augmentations inhérentes à la fonction publique et en particulier l'augmentation de 5 points d'indice majoré à partir du 1^{er} janvier 2024. Les élections législatives ont aussi augmenté nos dépenses. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Bien sûr l'évolution des carrières des agents et la maîtrise des remplacements mais aussi la maîtrise des remplacements de départ à la retraite, puisqu'on s'aperçoit que nous sommes passés de 402 agents à 392.

Monsieur M'HAMDI : on va passer à l'analyse globale. D'abord sur les ratios, je ne vais pas les prendre un par un, si vous avez des questions on y répondra tout à l'heure, notez que les recettes augmentent, c'est une dépense plus importante par habitant à hauteur de 1826€. Une dette par population, une dépense d'équipement par population à hauteur de 464€ qui est au-dessus de la strate des villes de notre taille. Une DGF par population à hauteur 145€, ça veut dire que l'on reçoit sur les villes de la même taille, on a des dotations qui sont moins importantes, puisqu'elles sont à 172€ pour les villes de notre taille. Et enfin, une dette par rapport à nos recettes qui est de lors de 45,4%, bien inférieures au 60,4% des villes de même taille que la nôtre. On en reparlera avec notre endettement mais vous le disiez, Monsieur le Maire, nous avons un endettement qui est tout à fait honorable. Concernant le ratio de rigidité, il est de 54,7%, nous plaçant bien en dessous du niveau moyen qui est de 60%, laissant 45% de nos finances pour le fonctionnement des services municipaux. Notre capacité d'autofinancement, vous le voyez, deux courbes, la courbe noire qui est l'excédent brut de fonctionnement et la courbe jaune qui est la capacité d'autofinancement, entre les deux ce sont les intérêts. On voit que nous avons une capacité d'autofinancement qui vient augmenter en 2024. Des recettes qui augmentent, une capacité qui augmente aussi par rapport à l'exercice précédent. Concernant l'état de la dette, nous avons une dette pour 2025 à hauteur de 15 585 867,23 €, notre annuité pour 2024 est de 2 136 184,34€, avec un amortissement du capital à hauteur de 1 663 980,58€ et des intérêts inférieurs à 500 000€. Vous avez le tableau, je ne vais pas rentrer dans le détail, si vous avez des questions, pareil que tout à l'heure, on les verra après, ce sont tous les prêts que nous avons. Nous prêchons pour la transparence totale, on ne peut pas faire mieux que ça. Concernant les investissements 2024, je vais laisser la parole à notre Première Adjointe.

Madame CERBONI : je ne vais pas vous faire la lecture de tout ce que vous avez à l'écran, je veux juste relever que les travaux de voirie représentent 1 000 000 €. Sur une année forte en investissement, de 9 700 000 €, ce qui représente 10% de la dépense pour nos routes et nos trottoirs. Monsieur SPANU c'est pour vous ça. Et vous savez, c'est notre choix politique, on préfère mettre 10%, ça nous paraît honorable de mettre 10% sur la voirie et les trottoirs parce que si on mettait plus et bien ça nous ferait baisser notre intervention sur les autres chapitres, on ne peut pas aller au-delà et ce serait dommage de pénaliser la population. Dans ces travaux, vous voyez qu'il y a le musée numérique MicroFolie, qui sera opérationnel, je pense, début mai. On a la participation, notre participation, dans la SEMOP Se@nergieS, là aussi ça avance et les travaux vont attaquer cette année. Je pense aux alentours de juin. On a l'extension de la vidéoprotection, on a doublé pratiquement notre vidéoprotection. Et puis après, vous avez la création du padel, la rénovation de l'école Victor HUGO, la modernisation de l'éclairage public, je ne vais pas rentrer dans le détail mais en attendant on a fait quand même près de 10 000 000 € d'investissement. Pour compenser ces dépenses d'investissement, on a bien sûr des recettes, et dans ces recettes du même montant, vous savez que l'on a des partenaires, toujours les mêmes, l'Europe avec le FEDER, l'État, la Région, Département et bien sûr la part de l'autofinancement, on l'a vu tout à l'heure, avec un emprunt de 2 500 000 € mais qui ne change rien dans notre part d'endettement, qui est tout à fait honorable, comme l'a dit tout à l'heure, Monsieur le Maire et Monsieur M'HAMDI, ça représente à peu près le montant de notre annuité. Et vous voyez que l'on a, toujours pareil, le fond de compensation de la TVA, grâce à lui, on arrive à avoir 1 200 000 € de recettes, mais pas seulement, on a des subventions à hauteur de 2 700 000 € mais bien au-delà. Pourquoi que 2 700 000 € de subvention, parce qu'il n'y a que le FEDER, mais je crois qu'il y a d'autre coupe, non ? au niveau des subventions ?

Monsieur M'HAMDI : c'est les subventions certaines pour l'instant que l'on a mis.

Madame CERBONI : voilà, mais nous en avons demandé bien plus et d'ailleurs à ce propos, je voulais quand même remercier les services, parce que si on arrive à avoir des subventions c'est parce que les services vont les chercher, et ils se battent pour essayer de poursuivre les travaux, pour suivre les subventions, pour essayer d'obtenir ces subventions, des fois ce n'est pas facile. Et après, il y a notre part d'autofinancement, et vous savez que notre part d'autofinancement dans ces investissements, le

plus souvent, représente 20% le plus souvent, mais pas toujours, des fois nous sommes obligés de rajouter un petit peu mais en tout cas on essaie à chaque fois de faire un maximum d'investissement grâce aux subventions que l'on a. D'abord on obtient les subventions et après on investit. C'est le principe de base chez nous. Et ces recettes d'investissement représentent à peu près 10 000 000 €, presque 11 000 000 €.

Monsieur M'HAMDI : merci Madame CERBONI. On va passer à 2025 et les prévisions. Je vous remercie de mon côté pour votre écoute et je donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : pour 2025, pour nous il est important de maîtriser, parce que je le rappelle quand même, les recettes que nous avons, pour beaucoup, sont bloquées. Taxe professionnelle, gros cadeau aux grandes entreprises françaises, pas aux petites et aux moyennes, qui étaient à 10 600 000, bloquées à 10 600 000 depuis 2010, qui n'est pas progressif. Dommage, parce que nous aurions peut-être 12 ou 13 000 000 € actuellement. Sachant que nous étions Pays de Martigues et avec des multinationales richissimes, ça c'est dommage. Taxe d'habitation, ça vous le savez, elle est figée, donc toutes les nouvelles constructions ils n'en paient plus. Donc nos recettes sont figées. Il faut que nous regardions partout où nous avons pu baisser la dépense, où nous avons pu freiner notre masse salariale sachant que nous avons besoin de service public, nous avons besoin pour nos concitoyens qu'il soit présent. On le voit dans des villes où il n'y a pas de service public, j'ai pu le constater dernièrement, je prends celui-là en exemple mais on peut les prendre tous, que les cartes d'identité ou les passeports où l'on voit beaucoup de gens des autres villes venir parce que chez eux ça n'existe pas. Ils sont obligés de se déplacer. Donc nous faisons ce travail et c'est un travail méticuleux que nous faisons pour essayer de faire le maximum. Et pour le personnel nous avons mis en place le RIFSEEP et nous avons essayé de le faire en revalorisant les carrières des agents, parce que quelqu'un qui stagne toute sa carrière ce n'est pas bon, il faut quand même des évolutions de carrière sinon on n'avance pas. Voilà en gros la maîtrise des dépenses que l'on doit regarder, et il est évident que toutes les Collectivités disent si L'État diminue ses dotations et diminue tout, ça va devenir ingérable pour tout le monde ou que l'on soit. Comme nous nous étions engagés, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité sur Port-de-Bouc. Je rappelle que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ce n'est pas nous, c'est la Métropole. Je rappelle certaines impositions, l'eau ainsi de suite, ce n'est plus nous c'est la Métropole. Donc pour nous ça restera au même niveau et ça ne bougera pas. L'État des fois bouge les bases locatives, ou la revoit mais ce n'est pas nous qui faisons ça. Et tout ce que nous avons construit, tout ce que nous avons réalisé, je rappelle qu'il y a une exonération de taxe foncière pendant 2 ans, les deux premières années les propriétaires ne paient pas. Et je le disais en introduction, nous cherchons des recettes de partout, donc nous avons de l'immobilier que nous revendons, pour d'autres nous préemptons quand nous le pouvons parce que nous ne voulons pas de marchand de sommeil, ou des fois nous faisons aussi des opérations immobilières pour maîtriser notre urbanisme. Et nous avons ce pacte fiscal et financier de 500 000 € qui s'est arrêté en 2023, donc c'est sur que 500 000€ dans le budget de la Commune c'est quand même une belle petite somme. Et les attributions de compensation qui sont les anciennes taxes professionnelles, qui sont de 10 600 000 € à peu près pour nous, ne bougent pas depuis 2010, et on espère, puisque l'État demande à la Métropole de rogner tout cela, que ça ne sera pas touché. Je rappelle que c'était la taxe professionnelle payée au niveau du Pays de Martigues, donc vous voyez ici ce n'est pas l'épicier du coin ou le boulanger, ou le petit commerçant qui payait ça. Je rappelle toutes les grosses entreprises internationales que nous avons autour, qui paient maintenant dans les Hauts de Seine. Donc voilà ce que nous avons perdu et nous n'avons pas la progressivité de l'impôt, ce qui était pour nous une source de recettes, par contre nous avons la progressivité des coûts. Tous les coûts ont explosé de matière que nous achetons, de l'outillage pour les espaces verts, les entreprises qui ont répercutés aussi toutes les hausses. Voilà pour le fonctionnement. Les prévisions d'investissement pour 2025, en passant vous avez vu que ça a débuté la rénovation thermique de Tichadou puisque vous verrez qu'il y a le Fonds Verts qui sera présent et qui nous aide bien, pour refaire l'école. Je fais la parenthèse puisque vous voyez avec les élus présents de l'éducation, que sont Monique, Nathalie et j'excuse Martine, et l'effort sur les écoles. L'école Victor HUGO va être complètement refaite avec l'ANRU, une école neuve. Tichadou, rénovation thermique, huisseries complètes, pour avoir une école maternelle digne et que l'on ait fait les rénovations en temps voulu. La base nautique nous devons la faire, nous avons différents devis, ce sera fait. La plomberie des Aiguades, le musée MicroFolie la phase 2, et ainsi de suite. Je vous laisse voir l'ensemble. Et vous voyez les écoles ne sont pas délaissées puisqu'entre Victor HUGO et Tichadou, les huisseries de BLOUVAT, REIBAUT, PAGNOL et Louise MICHEL, se sont de beaux investissements que nous faisons. Ensuite, évidemment il y a tout ce qui est voirie, puisqu'il faut que nous refassions la voirie, nous ne sommes pratiquement pas aidés sur la voirie mais elle en a besoin, elle vieillit et nous sommes obligés de le faire, on ne peut pas tout faire d'un

coup, il y en aurait pour 50M € si nous devions refaire la voirie de la Ville, donc ce qui n'est pas possible. Vous voyez tous les aménagements et les rénovations que nous allons faire. Et au niveau des recettes, vous le voyez il y a la Vieille Montagne une cession, l'emprunt, on va éviter cette année si on peut. Pendant 2 ou 3 ans, j'ai demandé aux services de plancher jusqu'en 2027 pour ne pas faire d'emprunt, puisque, si vous lisez les courbes, à partir de 2027-2028 beaucoup d'emprunts vont tomber donc ça va nous permettre de nous désendetter. Et en même temps, ça nous permettra aussi, s'il faudra faire des emprunts pour des investissements, de les faire. Nous sommes à 8,9% donc ça va, nous sommes bien. Vous avez les différentes cessions de terrains, vous avez les subventions, je disais Victor HUGO qui arrive avec le FEDER, les derniers lots en vente et les subventions que nous attendons des différents partenaires que nous avons. Quand nous mettons les cessions, c'est parce qu'elles sont pratiquement faites, donc c'est pour ça que nous les mettons dedans. Il y a d'autres recettes que nous n'avons pas mises puisque nous avons l'incertitude qu'elles soient réalisées avant la fin de l'année, mais nous pensons que nous y arriverons et le budget devrait permettre des recettes beaucoup plus importantes. Voilà, vous avez les tableaux, vous avez tout. Je vous laisse ensuite voir sur les contraintes et les enjeux. Vous avez vu que nous allons commencer pour nos investissements, avec Se@nergieS la SEMOP, donc cet été à partir de juin, cela devrait commencer, le bâtiment et les canalisations devraient suivre derrière, qui vont traverser notre Ville. C'est un enjeu majeur et c'est surtout au niveau politique pour nous, un engagement sur le développement durable. Ça y est on met Port-de-Bouc dans les Villes d'un haut niveau du développement durable. Nous avons choisi ce mode là grâce à l'ANRU en 2016, nous avons été retenus, je ne reviendrais pas sur tout ça, mais ça y est nous allons avoir nos grands ensembles, nos bâtiments mairies et des immeubles dans un premier temps, qui vont être reliés à la thalassothermie, donc ça va permettre d'avoir l'eau de mer qui va chauffer, les calories de l'eau de mer vont chauffer. On espère que cette facture énergétique reste constante et que l'on n'ait pas à subir les aléas de la conjoncture internationale et économique, où dès qu'il y a un problème au Moyen Orient ou aux Etats-Unis ou ailleurs, à ce moment-là tout flambe. Nous devons faire face aussi au désengagement de l'État, nous sommes obligés de le prendre en compte. De prendre en compte la hausse des matières premières et du coût de la vie en général. Et pareil, en investissement puisque l'État nous demande donc la rénovation thermique et énergétique des bâtiments. L'amélioration évidemment de notre voirie, où l'on vient de refaire actuellement le lotissement les Genets et nous allons continuer à faire des routes et des trottoirs. Le Centre Mutualiste qui va nous revenir, il va y avoir des investissements et je pense que la santé est l'une des priorités. Actuellement, tout le monde court après un médecin, un dentiste, un dermatologue, c'est une catastrophe, nous la solution politique nous l'avons, il faut nationaliser la santé et faire sauter ce numerus clausus qui est une véritable catastrophe. Quand je vois le nombre de parents qui s'endettent actuellement pour envoyer leurs enfants en Espagne, dans des pays européens, notamment l'Espagne, la Belgique, la Roumanie pour qu'ils aient un diplôme de docteur, de dermatologue, d'orthophoniste, ainsi de suite, les kinés, pratiquement tous les kinés sont formés à l'étranger maintenant donc nous avons quand même un grave problème au niveau de la santé et de la formation. Et la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur puisqu'il faut prendre en compte le réchauffement climatique. Voilà dans quelle perspective nous sommes. Nous savons que nous ne serons pas aidés mais nous ne l'avons jamais été. Mais nous savons que nous voulons nous battre et que nous irons chercher notre dû et ce qu'il faudra pour notre Ville. Voilà pour le rapport d'intérêt général. Je terminerai, la dette on en a parlé, le reste je vous laisse le débat, si certains veulent intervenir, place au débat.

Monsieur M'HAMDI : merci Monsieur le Maire. Voilà c'était pour dire que vous avez donné les orientations et donc maintenant place au débat d'orientations budgétaires. La parole est à vous.

Monsieur SPANU : je voulais commencer avec le fait que le DGS s'en va. Voilà, c'est un premier point. Et je voulais savoir donc, puisqu'il a été annoncé qu'un autre DGS arrivait, je voulais savoir sur quel site avait été mise l'annonce légale de proposition de poste.

Monsieur le Maire : alors nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires mais je vais vous répondre même si ce n'est pas l'ordre du jour. Le DGS a émis le souhait de partir dans le département où il voulait aller, il est ici présent, donc il part. Et ensuite, le DGS c'est le Maire qui choisit le DGS ou qui recrute et qui demande la personne qui veut s'occuper de l'administration. Donc c'est ce que j'ai fait tout naturellement et de rechercher. Ce n'est pas un appel d'offres, n'importe quel Maire de France, non pas Laurent BELSOLA, mais n'importe quel Maire de France, quelque soit son étiquette, choisit le DGS avec qui il veut travailler. Mais il n'y a pas d'appel d'offres.

Monsieur SPANU : je ne dis pas qu'il ne le choisit pas. Mais il n'y a pas eu d'annonce faite du tout.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'annonce qui soit faite, c'est le Maire qui choisit le DGS

Monsieur SPANU : je le note, je le note.

Monsieur le Maire : comme beaucoup, c'est un emploi fonctionnel donc il n'y a aucun souci là-dessus.

Monsieur SPANU : ensuite sur le...

Monsieur le Maire : sur le rapport budgétaire, d'accord.

Monsieur SPANU : oui oui j'y suis là. Bon vous vous doutez bien que je vais parler de la police. Donc police municipale, j'ai 9 personnes qui sont notées dessus. Ça confirme ce que j'ai dit depuis longtemps, c'est-à-dire qu'il y a moins de policiers aujourd'hui que ce qu'il y avait sous l'époque de Madame PEDINELLI, et je ne trouve pas les 9 personnes, de mes renseignements, j'en ai quelques-uns, je n'en ai pas 9. Donc je voulais avoir votre confirmation ou infirmation de ce chiffre-là. J'en aurai maximum 8 si on inclut quelqu'un qui travaille plutôt sur un service d'état civil, que sur un service de police.

Monsieur le Maire : et voilà c'est là où vous vous trompez. Alors il y a moins de policiers parce qu'on a du mal à recruter.

Monsieur SPANU : et il n'y a plus d'ASVP.

Monsieur le Maire : pour recruter c'est difficile, comme il y a moins de policiers nationaux, vous l'avez remarqué il y en a moins.

Monsieur SPANU : oui oui mais à Martigues ils vous prennent des policiers, donc c'est compliqué je le comprends.

Monsieur le Maire : il manque un concours, quand je vous dis qu'à un moment on a un problème avec l'État, comme pour les médecins, ou à un moment donné on se donne les moyens ; on dit les médecins, on ouvre les facultés parce qu'il nous faut des médecins, on ouvre les concours de l'Education Nationale, il nous faut des instits et des profs, et on ouvre le concours de policiers municipaux et on en aura. Toutes les villes se font actuellement une concurrence et c'est difficile d'en avoir. Sur les 9 policiers municipaux, nous en avons bien 9, 1 qui vient au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur SPANU : qui n'a pas son diplôme c'est ça.

Monsieur le Maire : au 1^{er} janvier 2025 nous sommes 9 dont une personne qui suite à un accident de travail, elle a été agressée pendant son travail, elle a été blessée un certain temps, a demandé à être reclassée administrativement, c'est ce que nous faisons et que nous faisons après la CAP. C'est la vie normale d'un service où il y a des policiers municipaux ou ailleurs, quand il y a quelqu'un qui veut partir il s'en va, c'est la gestion normale donc ils sont bien 9.

Monsieur SPANU : mais vous la gardez en police.

Monsieur le Maire : non au 1^{er} janvier 2025, elle est policière municipale. On est en train de recaser la personne. Ce n'est pas la première, vous avez de mauvaises informations, il y en a d'autres qui ont été reclassés dans les services administratifs, dans les années antérieures, ça arrive. La personne ne veut plus y être, elle demande à être affectée ailleurs, c'est ce que l'on prend en compte, donc il y a toute une procédure qui se met en place pour reclasser la personne. Ça ne se fait pas sur un claquement de doigts. Et vous verrez qu'elle ne sera plus dans les effectifs de la police municipale avant le 1^{er} janvier 2026. Là on est à l'instant T. Ensuite, nous avons une mutation...

Monsieur SPANU : mais c'est la personne qui a été nommée cheffe de police Monsieur.

Monsieur le Maire : oui c'est le grade. Parce que la personne qui est nommée chef de police, je vous invite à regarder les CAP, je ne vais pas vous refaire les CAP aujourd'hui, c'est qu'ils ont des progressions de carrière, et comment ça se fait qu'il y en a qui n'ont pas été nommés chefs de police, c'est bizarre quand même. Vous n'avez pas toutes les informations.

Monsieur SPANU : j'en ai quelques-unes.

Monsieur le Maire : et comment ça se fait qu'il y en a, actuellement, qui ont subi des sanctions disciplinaires, vous savez qu'il y a eu des sanctions disciplinaires. Vous le savez. Même des graves.

Monsieur SPANU : bien sûr, bien sûr.

Monsieur le Maire : donc actuellement, nous avons 2 policiers municipaux que nous recrutons. Vous savez qu'il est difficile d'être policier municipal et d'habiter sa Ville, c'est compliqué. C'est très compliqué et nous préférons, c'est bon pour les autres corps de l'État, et nous préférons recruter à l'extérieur. Donc nous avons quelqu'un de Port-Saint-Louis qui a émis le souhait de devenir policier municipal que nous allons former contre un engagement de 5 ans derrière, pour devenir policier municipal, et nous avons une mutation, quelqu'un qui arrive de Guyane, qui est policière municipale, qui a demandé à venir et nous la prenons pour remonter de plus en plus les policiers municipaux. Les ASVP c'est toujours la question que nous avons hors politique, de savoir s'il faut des ASVP ou pas. Nous avons eu des expériences qui font qu'on se dit on préfère un policier municipal. Il n'y a pas les mêmes droits entre les deux, les droits ne sont pas les mêmes, ils ne sont pas armés. Donc pour l'instant nous sommes sur du recrutement de policiers municipaux pour essayer de remonter nos effectifs. Mais toutes les Villes actuellement, on se pique les agents, vous l'avez dit, un part à Martigues, parce qu'il y a un déficit chronique de policiers municipaux et Marseille notamment, en grand besoin, est en train de prendre des effectifs de partout. C'est un combat que nous avons.

Monsieur SPANU : si on parle de remonter le nombre de policiers municipaux, avec un qui part à Martigues et un autre qui part à l'état civil, les deux qui rentrent, on n'a rien remonté du tout. On reste sur des chiffres inférieurs.

Monsieur le Maire : mais on va recruter. Vous seriez à ma place vous auriez des difficultés actuellement à recruter. Nous passons des annonces, nous avons du mal à recruter. Mais toutes les Villes, toutes les Villes nous avons du mal à recruter.

Monsieur SPANU : je fais juste ce constat Monsieur le Maire. Il y a moins de policiers qu'avant.

Monsieur le Maire : ensuite nous avons la vidéoprotection qui est là.

Monsieur SPANU : personne ne regarde la vidéo protection. On récupère les films 48h après s'il y a un problème quelconque.

Monsieur le Maire : alors là, je pense que vous connaissez mal, vous êtes mal informé et les informations que vous avez sont erronées. Elles sont erronées.

Monsieur SPANU : vous avez un policier qui regarde en permanence les images ? dites-le. Dites-le si c'est le cas

Monsieur le Maire : pas en permanence. Monsieur SPANU je ne suis pas à un tribunal là, d'accord. Donc moi je vais vous répondre tranquillement, parce que vous n'êtes pas un procureur et loin de là et les infos que vous avez, je pense qu'il y a de la confidentialité que vous ne devez pas avoir, et il y a des infos qui passent à travers vous, que vous ne devriez pas avoir. Les fonctionnaires doivent avoir un devoir de réserve et je pense que certains ne l'ont pas et ça c'est gravissime qu'ils n'aient pas ce devoir de réserve. Secundo, vous savez très bien que l'on pointe certaines infractions à certaines heures de la journée, d'accord. Que ça soit le stationnement ou certaines choses, et à certains moments ils y sont. C'est pour ça que vous n'avez pas les informations. C'est comme vous donnez les horaires de la police municipale, je ne les donnerai jamais, parce qu'il faut que les horaires soient flexibles, et qu'ils puissent sortir. Et souvent, il y a des services au dernier moment, parce que nous avons échos que dans la Ville il va se passer telle ou telle chose. Donc la police municipale elle doit rester là où elle est. Dès qu'on peut renforcer et avoir des recrues on l'aura. Vous voyez j'étais avec le préfet de police la semaine dernière

et je lui ai dit vous faites la sécurité du quotidien sur Marseille, j'aimerais que vous la fassiez ici aussi, parce que ça remplacerait nos ASVP et tout, si vous faites la sécurité du quotidien, ça veut dire que des policiers nationaux vont patrouiller à pied dans notre Ville, dans certains quartiers. C'est ce qui nous manque. C'est ce qui nous manque actuellement, ils nous en manquent. Pareil pour des dispositifs, j'en parlerai plus tard mais on a des dispositifs sur la prévention avec la Police qui vont s'installer dans les quartiers, nous l'avons appris hier et nous le voulons. Nous ne sommes pas non plus pour le tout répressif. Nous faisons avec ce que nous avons et les recrutements actuels. C'est comme si, actuellement, vous me dites on manque de médecins, je vais vous dire oui on manque de médecin. Je vous mets au défi de recruter un médecin. Je vous mets au défi. Et la police municipale malheureusement, l'entonnoir est tellement bas actuellement, qu'on a du mal à recruter des policiers municipaux. Mais tous ceux qui se présente, si on peut monter à 12 ou 14, on monte à 12 ou 14, avec tout ce qui se présentera.

Monsieur M'HAMDI : merci Monsieur le Maire. Je veux juste un peu restituer le débat, on est dans un débat sur les finances, donc si je peux me permettre Monsieur SPANU, je vais vous poser une petite question. Vous défendez le projet d'avoir plus de police municipale, ça peut se défendre et c'est votre projet, ce n'est pas le nôtre. Nous, vous l'avez dit Monsieur le Maire, vous voulez monter à 11-12 et j'imagine que vous vous voudriez avoir une vingtaine voir plus d'une vingtaine de policiers municipaux. Un policier municipal c'est 50 000 € chargé, 10 policiers municipaux si vous les rajoutiez c'est 500 000 €. Je vais vous poser une question très simple, où est ce que vous les enlevez ces 500 000 € Monsieur SPANU.

Monsieur SPANU : je souhaiterais que l'on ait ici, comme à de nombreux endroits en France, 1 policier pour 1 000 personnes. On est à 16 000, globalement, entre 16 et 17. On devrait avoir entre 16 et 17 policiers. On peut toujours jouer, on peut toujours...

Monsieur M'HAMDI : c'est très bien Monsieur SPANU...

Monsieur SPANU : je voudrais finir de parler, je vous ai laissé.

Monsieur M'HAMDI : vous ne laissez pas finir Monsieur le Maire, je vais me permettre de ne pas vous laisser terminer non plus. Je vous ai posé une question précise, c'est vraiment de la question, je suis dans de la technique, je ne fais pas de politique rien du tout, vous voulez plus de policiers municipaux, vous dites que vous en voulez 1 pour les 1 000, ça veut dire 17 policiers, il nous manque 7 policiers. 7 policiers à 50 000 € ça fait 350 000 €, et s'il vous plaît répondez à ma question, où vous les prenez. C'est tout ce que je vous demande.

Monsieur SPANU : et bien écoutez, aux prochaines élections, vous venez, vous votez pour nous et on vous expliquera où on le met.

Monsieur le Maire : dites aux citoyens, je ferme le cinéma, je ferme le théâtre, je ne mets plus dans l'éducation, dites-le, ou dans le sport. Allez, autre question.

Monsieur CHAPELLE : oui tu as eu une pantalonnade comme réponse. Donc en fait nous, je vais essayer de recadrer un petit peu le débat, puisque c'est le débat des orientations budgétaires. Dans la délégation et en ce qui me concerne, on est assez satisfaits de pouvoir continuer à pratiquer cette politique d'accès à la culture pour tous. On tient ça à bout de bras, ce n'est pas évident mais on y arrive encore en ayant des tarifs d'inscription, des tarifs d'accès aux spectacles défiant toute concurrence. On arrive aussi encore à concrétiser tous nos projets, le festival Sem'Art Rue avec le Théâtre, le festival Grand Large soutenu par le cinéma et la médiathèque, le festival des Villes Portuaires et de l'Imaginaire Maritime, les Nouveaux Ateliers qui ont désormais une renommée nationale, on va bientôt, tu l'as dit Rosa, faire l'inauguration de notre musée numérique MicroFolie, donc à ce niveau effectivement on arrive encore à garder la tête hors de l'eau. Cependant, il y a des coupes budgétaires en cascade dans le cadre du PLF 2025, plusieurs territoires en France subissent des coupes majeures dans le secteur culturel. Vous avez donc vu le Pays de la Loire avec un budget culture réduit à 0. Vous avez vu nos voisins de l'Hérault à qui on a supprimé complètement le budget culture. Donc, on est très inquiets par rapport à ce budget. On a déjà eu dans notre secteur des informations sur pas mal de projet qui tombe à l'eau, notamment Passeur d'Images. Passeur d'Images pour ceux qui connaissent, c'est le projet de l'éducation à l'image qu'on fait, le pass culture bien sûr, j'en avais parlé au dernier conseil municipal, là c'est Passeur d'Images c'est officiel, dans la Région Sud ça n'existera plus et c'est les actions que nous

menions avec le cinéma et les lycées d'enseignement professionnel, enfin toutes ces formations, tous ces projets d'éducation à l'image. Voilà, je ne vais pas rentrer dans le détail, il y a énormément de coupes budgétaires au niveau culturel et tout ce que l'on arrive encore à réaliser maintenant, continuer ou mener tout ça à bout de bras c'est de plus en plus compliqué. Il y a aussi une coupe de 2 000 000€ au Département, enfin bref.

Madame GIORGETTI : j'en reviendrais peut-être plus tard sur les coupes du Département, bien qu'il accompagne encore les Communes, il y a des coupes sévères sur la culture et sur d'autres domaines, mais je voudrais simplement revenir, Monsieur SPANU, on a eu une discussion tout à l'heure très sympathique et d'échange sur les orientations politiques que nous avons, un peu différentes, et moi j'ai envie de rappeler ici que quand même, ça a été dit par Monsieur le Maire, l'État on sait qu'il fait des coupes sombres sur certains budgets, et surtout dans la fonction publique, ça a commencé par Nicolas SARKOZY quand il a enlevé les policiers de proximité et moi il me plaît de rappeler ici, que la police ça relève du régalien, de l'État, qu'on demande aux Communes de compenser une fois de plus. Ce sont des choix politiques, il y a des Communes, elles sont rares maintenant, mais il y a des Communes qui font le choix de ne pas avoir de policiers municipaux, parce que ça relève du régalien. Nous on a fait ce choix parce qu'on est dans un contexte quand même difficile. Effectivement, si on vient à augmenter, on n'a pas à jouer ce rôle-là, je pense que ce rôle-là, le devoir du Maire et qui le fait régulièrement et même de façon récurrente, c'est de demander à l'État de nous donner un commissariat, de nous donner des moyens en policiers nationaux parce que c'est eux. Policiers municipaux, je veux bien que l'on ait toujours ce débat, on l'a systématiquement à chaque conseil municipal. Bon c'est votre droit, il n'y a pas de souci, je ne suis pas à vous dicter votre conduite, et loin de là, mais bon nos orientations à nous c'est de rester dans le b.a.-ba. Ça relève du régalien, ça relève de l'État, ça relève à prendre une plume et à demander à Retailleau ou à l'autre de nous envoyer des effectifs dont nous avons besoin, dont notre population a besoin. Parce que le droit à la sécurité publique, c'est un droit pour toutes et tous. Voilà tout ce que je voulais rappeler en deux mots.

Monsieur le Maire : merci Magali et je te remercie de ton intervention qui est très claire, qui rappelle tout et qui nous dit que nous sommes allés dans les plus hautes instances de l'État, voir le Ministre de l'Intérieur, pour évoquer le problème de la drogue, résoudre beaucoup de problèmes. Nous faisons et nous faisons un équilibre comme tu l'as très bien dit, entre l'éducation, le sport et ainsi de suite. On peut mettre 60 policiers municipaux mais nous fermerons des installations sportives, culturelles et autres, et nous voulons un équilibre. Qui est un équilibre dans notre ville.

Madame MALARET : nous, le service enfance/éducation on travaille toujours pour la mise en œuvre des actions durant le temps scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire, afin de permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes, et ouvrir des champs des possibles, et de soutenir surtout la parentalité. Nous proposons toujours des actions co-construites avec l'ensemble des partenaires. Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et développement durable, pour exemple, reboisons Castillon et la Collecte des déchets par les enfants des écoles primaires et des collégiens. La pratique sportive, avec la pratique du rugby pour les enfants de maternelle et élémentaire, de la pratique culturelle aussi, avec des ateliers d'arts plastiques. Pour la citoyenneté, le travail continue avec le conseil municipal des enfants et nous continuons d'améliorer la maîtrise de la langue avec des intervenants auprès des enfants de moins de 3 ans, avec des actions de pré-langage, ainsi que les enfants de CP. Jusqu'à quand nous allons pouvoir continuer malgré ces restrictions et ces financements de plus en plus restreints. Voilà, c'est ce que je tenais à dire. On continue de travailler en ce sens, pour les enfants de notre ville.

Monsieur le Maire : merci Monique, et merci pour le travail fait. D'ailleurs la Ministre de la Politique de la Ville est venue. Elle a vu les dispositifs de pause méridienne, elle a vu les dispositifs qui étaient mis en place sur notre ville. Grâce à nos interventions nous avons pu sauver les postes d'adultes relais dans les centres sociaux, qui sont importants. Et c'est un tout, ce n'est pas que la police municipale, c'est un tout qui permet à chacun de bien vivre. Et je vous donnerai le classement des Villes où il fait bon vivre en France et vous serez agréablement surpris ou surprises.

Madame PEPE : bonsoir, ça fait longtemps que l'on ne s'est pas vu.

Monsieur le Maire : c'est exact.

Madame PEPE : mais j'ai quand même été élue sous d'autres mandats, depuis 2010, malgré tout, donc j'ai quand même assisté à quelques débats d'orientations. Et c'est ce qui est bien parce que du coup j'ai une mémoire que d'autres non pas. On débat bien évidemment, si on est dans l'opposition ou dans la majorité, on ne peut pas être d'accord sur nos choix de projet. Mais par contre je tiens à souligner dans ce débat d'orientation, sans rentrer dans les détails, parce que je pense qu'on a bien entendu la conjoncture actuelle, que ce n'est pas qu'à Port-de-Bouc mais dans la France entière, mais je vais vous délivrer mon sentiment. En tout cas, je peux vous dire que vous êtes toujours fidèle à vos valeurs, toujours dans la résistance. Par contre, ça c'est sur. Le seul progrès que j'ai vu c'est la fameuse vidéosurveillance. On a eu des débats très animés où on était contre, mais contre à Port-de-Bouc, et aujourd'hui je suis quand même heureuse que dans le temps, comme quoi les mentalités changent et on avance. Voilà je voulais juste vous délivrer ce sentiment. Et merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : alors je vous remercie. Pas d'accord sur les projets c'est normal, c'est la démocratie, c'est logique. Merci pour la résistance, vous voyez on s'est toujours battu et on se battra toujours. On se battra toujours pour obtenir les budgets, pour obtenir le meilleur pour les nôtres.

Monsieur BERNEX : oui je ne vais pas reprendre chaque feuille de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, je vais juste prendre, parce qu'il y a une personne qui veut partir à 20h ce soir, donc je reviendrai quand même sur le plan national, ce qui est important de voir ce qu'il se passe. La France a une dette de 3 300 milliards c'est une somme énorme. Ça représente plus de 100% du PIB. On est à 113 et on va arriver à 117. Et on a fait encore un emprunt l'année dernière de 350 milliards. A partir de là, à un certain moment, il faut se poser des questions, savoir si on peut continuer avec ce train de vie là, ou vraiment s'il faut faire des économies. Malheureusement depuis 2017 nous avons Macron, et en même temps bon, il faut quand même vous rappeler que vous avez aidé à élire Macron. Donc c'est important aussi de savoir que les choix budgétaires qui ont été faits...

Monsieur le Maire : contre qui, dites-moi, contre qui ?

Monsieur BERNEX : non mais on s'en fout, qui c'est qui est Président.

Monsieur le Maire : ah non ce n'est pas la même chose.

Monsieur M'HAMDI : il faut finir la phrase, contre qui ? c'est important.

Monsieur le Maire : pas contre Roussel ou Mélenchon ou Tondelier, ou je ne sais pas.

Monsieur BERNEX : donc à partir de ce moment-là nous sommes obligés de serrer la ceinture, ça vous semble évident à vous ou à n'importe qui de serrer la ceinture, mais est ce qu'on doit aller en faillite ? Il faut savoir que si on continue sur la même ligne, le FMI sera là, sur notre sol au mois de décembre, ou avant peut-être. Et partir de ce moment-là on risque d'avoir une restriction dans la même forme comme ont eu les Grecs. Donc à partir de ce moment-là, il serait sérieux de faire attention et de faire des restrictions. Vous partez déjà d'une bonne intention, c'est-à-dire que vous diminuez la masse salariale, ça veut dire les frais de fonctionnement sont en train de diminuer un peu. Mais c'est la conjoncture, c'est la France qui est en faillite, il ne faut pas oublier. Donc à partir de ce moment-là, notre Ville est obligée aussi de faire des efforts pour pouvoir inciter à l'ensemble national et à faire quelque chose, je veux dire. On ne peut pas être seul, ou la France ne peut pas être seule sans Port-de-Bouc. Port-de-Bouc, la Région, le Département, toutes les villes de France sont impactés sur ce qui doit se passer. Donc à partir de ce moment-là, il est vrai que ce n'est pas glorieux mais nous sommes obligés de nous serrer un peu la ceinture.

Monsieur LADJAL : *inaudible (parle hors micro)*

Monsieur BERNEX : le problème il n'est pas. La façon dont on fait un budget.

Monsieur le Maire : vous avez d'autres questions après ou c'est celle-là ?

Monsieur BERNEX : non non je n'ai pas fini, on est au débat national après il y a quand même Port-de-Bouc. Donc à partir de ce moment-là, il est important aussi de constater que le projet Seanergies est une très belle chose qui a été faite à Port-de-Bouc et je regrette beaucoup que l'on est pris une participation que de 34%, qu'on aura pu faire beaucoup mieux, ça aurait pu avoir une incidence sur les résultats et avoir un de marge pour les frais et pour faire des investissements si on avait pris une part plus importante dans le projet Seanergies. Après il y a des choses qui sont importantes quand même, bon je ne reviendrai pas au niveau de la situation internationale ça ne sert à rien de patauger là-dedans, moi je reviendrai juste comme d'habitude.

Monsieur le Maire : nous on ne patauge pas Monsieur, on est clair.

Monsieur BERNEX : quand je parle de patauger ce n'est pas patauger, je veux dire, la configuration internationale est tellement compliquée actuellement dans tous les pays d'Europe et du monde entier que bon ce n'est pas la peine d'en rajouter une couche. Ce que je tiendrai à dire c'est surtout que nous avons toujours des dépenses de personnel, comme je le dis chaque année, beaucoup plus importantes que l'ensemble des autres villes de la même strate. Par contre, il y a quelques choses de nouveau que je n'avais pas remarqué jusqu'à présent, dans le ratio numéro 3, si j'ai bien compris à quoi sert le ratio 3, c'est l'ensemble de l'argent qui rentre de la Ville par rapport aux citoyens qui composent cette ville. Dans la strate là c'est 1351€ qui est prélevé par la Commune dans l'ensemble de cette strate mais nous à Port-de-Bouc on demande 2127€, est-ce vrai ou faux ? ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : continuez, on vous répondra après.

Monsieur BERNEX : d'accord. Donc le ratio 1 il y a 672€ de plus que l'ensemble des ratios qui existe, le ratio 3 c'est 776€, bon c'est une chose assez importante. Après il y a quelques choses, certainement parce que vous n'avez pas fait tout le tableau, c'est au niveau des dépenses d'investissement, par exemple pour 2024, nous sur le tableau que vous nous proposé il est à 6 300 000. Mais par contre, ce que je voulais savoir c'est que c'est 6 300 000, est-ce qu'il manque des lignes, certainement, il manque des lignes mais pourquoi le tableau n'est pas complet ? après dans le tableau des recettes pour 2024 on est à 6 000 042, sans compter l'emprunt de 2 500 000. En ce qui concerne l'emprunt que vous avez fait de 2 500 000, on a retrouvé lors d'un conseil municipal sur la ligne d'emprunt que vous avez fait, mais à aucun moment, au niveau du conseil municipal, on a discuté de ce qui allait se passer de ces 2 500 000. La moindre des choses c'était de savoir ce qui allait se passer, ce que vous vouliez faire des 2 500 000. Donc après je reviens à 2025, comme d'habitude j'ai fait les totaux. Alors les totaux d'investissement, je trouve 6 900 000, mais certainement que le tableau n'est pas complet, certainement qu'il y a des petites sommes qui ne figurent pas ou quoique ce soit, certainement qui n'y sont pas, il y a juste une chose que j'essaie de comprendre, la rénovation de plomberie des Aiguades qui est comptée en investissement, les Aiguades ne sont pas quelque chose de communal.

Monsieur le Maire : c'est le budget des baux commerciaux.

Monsieur BERNEX : il y a marqué Aiguades, c'est pour ça.

Monsieur le Maire : c'est le budget des baux commerciaux, mais ça nous appartient.

Monsieur BERNEX : oui ça appartient mais pas qu'à vous.

Monsieur le Maire : non mais à 85% il est à nous.

Monsieur BERNEX : après le prévisionnel des recettes et d'investissement pour 2025, j'ai trouvé à peu près la même somme que vous, je suis à 9 200 000, sans compter l'emprunt 1 500 000. A partir de là, je me pose des questions, pourquoi a-t-on besoin d'un emprunt d'1 500 000, moi le chiffre que j'ai c'est 6 900 000 qu'on a besoin en investissement, et en recettes on a 9 100 000.

Madame CHOROT-VASSALLO : en fait, excusez moi Monsieur BERNEX, vous avez peaufiné cette nuit parce qu'hier on avait quand même une commission des finances, et ces questions là vous ne les aviez pas ?

Monsieur BERNEX : non. Je viens de finir les calculs là.

Monsieur le Maire : ah vous venez de finir le calcul, très bien. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on met toujours l'emprunt et j'espère qu'on n'en aura pas besoin. Il y a des ventes que je ne peux pas mettre, qui ne sont pas sûres encore, si ces ventes sont faites l'emprunt n'aura pas lieu. Je vous l'ai dit précédemment, si l'on peut, 2025-2026-2027, on ne fera pas d'emprunt. Voilà, vous avez la réponse pour ce point-là. Vous avez fini ? alors je vais répondre aux trois premiers points et mes collègues, l'adjoint aux finances et ma première adjointe, vous répondront sur les autres. Au niveau international, on s'endette au niveau national tout ça. Déjà sur le vote, on a voté Macron contre le Rassemblement National, nous avons aussi voté Muselier contre le Rassemblement National. On a toujours choisi notre camp, qui était celui de la France et celui de l'honneur. Le déshonneur et le reste, nous n'en voulons pas, nous savons très bien où il nous emmène et nous savons très bien qu'à chaque fois qu'ils arrivent au pouvoir, ils vendent la France et ça nous n'en voulons pas. Ensuite, vous avez raison, on est endetté ça et là. Le FMI, vous avez vu quand il arrive dans les pays le FMI, la première chose qu'il fait il appauvrit encore plus les pays, il les met plus bas que terre. On ne veut pas du FMI. Par contre il y a une chose dont on ne parle jamais, vous voyez nous on vous a parlé de recettes, alors c'est facile, c'est très facile, comme la sécurité sociale, que toutes les recettes qui doivent y aller, les taxes sur les tabacs, les alcools et tout ça, qui partent dans le budget général au lieu d'aller sur la sécurité sociale, donc de ce fait, comme ces recettes n'arrivent pas elle est toujours déficitaire. C'est très bien d'exonérer les grandes entreprises, de vouloir les installer, tout ce que vous voulez, à grand coup d'exonérations fiscales. Non seulement ils ne payent pas d'impôt mais en plus ils n'emploient pas des gens, ils n'embauchent pas. Donc quel est le bénéfice de faire ces grosses exonérations, c'est dans les recettes qu'il faut aller. Nous on l'a la solution, on l'a dit, il faut à un moment avoir des recettes à la hauteur. Sinon, nous allons vers les pays anglo-saxons libéraux, c'est très facile dans ces cas-là. Ces pays-là, on nous vante beaucoup de Français s'extradent, vont à l'étranger, magnifique. Allez, je vais prendre l'Australie, magnifique vous allez là-bas. Qu'est ce qui se passe quand ils sont extradés, vous en connaissez autour de vous, la première des choses quand ils reviennent, ils ont pris des rendez-vous chez le dentiste, chez l'orthophoniste, chez le docteur parce que c'est impayable là-bas. C'est sûr qu'on ne paie pas d'impôt là-bas mais une dame qui va accoucher, elle doit sortir 7-8 000 dollars. Vous allez faire une couronne 3-4 000 dollars et ainsi de suite. C'est ça que l'on veut ? nous on ne le veut pas. Par contre les recettes, le plus riche et les pays et ces pays là s'appauvrissent. Et nous ne voulons pas d'appauvrissement. Il faut que les recettes sur les grandes entreprises sur les impôts, sur tout, soient là. Si on fait l'impasse sur les recettes, alors on va appauvrir encore les classes moyennes. Et quand les gros, le proverbe le dit, seront maigres, les maigres seront morts. Voilà ce qu'ils veulent et ce que fait le FMI quand il arrive. Donc moi le déficit de l'État je veux bien. Là maintenant il vous reparle de dépenses d'armement à coup de milliard de dépenses d'armement parce que la menace Russe est là, il ne fait pas la négliger non plus, mais que fait l'Europe depuis toutes ces années ? Quand Donald TRUMP menace le monde entier actuellement en disant je remets des barrières du protectionnisme, mais le protectionnisme qui est un tabou, chez nous, demandez aux Dockers, ça n'a jamais été un tabou, parce que quand vous faites sauter les protections sur l'automobile, sur les pneus, sur le textile, ce sont toutes nos industries qui ont fermées. Les Américains ils les ont gardés et l'Europe là on est regardé. Pourquoi l'Europe n'a pas regardé un équilibre. Quand vous dites que les Grecs ont dû payer, c'est parce que l'industrie allemande a voulu se sauver qu'elle a ouvert l'Europe sur les pays de l'Est pour avoir une main d'œuvre peu chère et d'affaiblir tous les autres pays européens. Ce n'est pas de ça qu'on veut nous, on le dénonce depuis 40 ans ça. On dit, il faut protéger, être sur l'emploi, et avoir des recettes, parce que les droits de douane ce sont des recettes, et il faut se protéger. On ne se protège pas, on a voulu d'une Europe des marchands, on ne veut pas d'une Europe des marchands. Donc, les solutions c'est déjà travaillons les recettes, si on exonère tous les riches tout le temps, on ne pas s'en sortir, on revient à l'ancien régime où c'était les Cerfs, c'était le Tiers-État qui payait, et le reste personne ne payait. On ne peut pas revenir là et nous ferons tout pour contrer cela. Seanergies, vous avez dit le deuxième point, nous avons décidé 34% parce qu'il y a quand même 40 000 000 € d'investissement dedans et il nous fallait un grand groupe national pour être là-dessus, nous n'avions pas les reins assez solides pour le porter seul. Ensuite, le troisième point, je ne sais plus sur quoi vous l'aviez porté mais je vais laisser parler, je sais plus, je n'avais pas tout noté. Quatrième point c'était tous les ratios mais là je vais laisser avec l'adjoint aux finances vous répondre sur les ratios.

Monsieur M'HAMDI : Monsieur BERNEX. Au niveau de la mauvaise fois vous osez tout quand même. C'est même à ça que l'on va vous reconnaître je vais vous dire. D'ailleurs, ça c'est de Audiard. Je ne peux pas faire mieux que ce que vous avez dit Monsieur le Maire, concernant les 3 000 milliards de dettes d'abord, il faudra voir depuis quand ça a commencé, depuis quand ça a évolué aussi vite et qui il y avait au pouvoir, d'abord, mais ça vous le savez. Il y a un préambule, le dossier vous ne l'aviez pas lu hier mais je crois qu'aujourd'hui non plus, il y a un préambule qui dit que les recettes de l'État ne font

qu'augmenter. Elles sont supérieures à ce qu'elles étaient et pourtant on cherche à nous faire peur, il n'y a plus de sous. Ça me rappelle un livre aussi, je ne sais pas si vous l'avez lu, le Prince de Machiavel, faire peur. Le Maire a bien expliqué la chose et je ne vais pas rentrer dedans. Après vous mélangez les recettes de l'État avec la masse salariale, je ne comprends pas très bien mais bon. Concernant Seanergies, les 34% effectivement Monsieur le Maire vous l'a expliqué que sur 40 000 000 c'est déjà important. Notre objectif Monsieur BERNEX c'est, Port-de-Bouc a été une ville ouvrière qui a toujours voulu maîtriser son destin, notre objectif c'est de continuer à maîtriser notre destin, et depuis 1866 ça a toujours été ça. Notre objectif c'est de maîtriser notre destin et donc ces 34% on les a pris, on s'est saigné pour les prendre, pour maîtriser Seanergies et c'est pour ça que l'on a mis en place une SEMOP. C'est juste pour votre information, tout à l'heure vous disiez qu'on a, parfois, sur des projets nous ne sommes pas d'accord, mais il y a des projets où on a eu l'unanimité, j'ai une belle photo de la Marseillaise où vous leviez le doigt, vous et Monsieur SPANU, il y avait unanimité sur ce projet-là, donc c'était à ce moment-là qu'il fallait peut-être poser la question. Bref. Concernant la strate, vous parliez du point n°3 sur la strate, c'est bien de parler de la 3, vous avez raison, au niveau des recettes de fonctionnement mais vous ne parlez pas de la 6. Je vous la réexplique parce que je l'ai expliqué tout à l'heure.

Monsieur BERNEX : *inaudible (parle hors micro)*

Monsieur M'HAMDI : vous me laissez, je n'ai pas parlé pendant que vous parliez, pourtant je vous assure que je grinçais des dents. La dotation globale de fonctionnement est de 145€ par habitant, alors qu'elle est de 172, c'est-à-dire que l'on reçoit peu de dotation. Là où vous avez raison c'est que vous relevez que nos recettes sont bien supérieures à la strate. Ça veut dire quoi. Ça veut dire qu'on fait tourner notre petite tête pour trouver des solutions pour ramener un maximum d'argent et surtout, si vous prenez le premier, on le distribue au maximum à la population. Merci de relever ce point et merci de le faire remarquer. Concernant l'investissement, vous l'avez compris tout seul, vous posez la question vous donnez la réponse, vous imaginez bien avec tout le travail que l'on fait qu'on ne va pas tout mettre dans les tableaux. On vous a mis les plus gros investissements et on aborde tous ces investissements tout au long de l'année. Alors effectivement si vous additionnez ces lignes, il n'y a que 6 000 000€ mais vous l'avez compris, vous avez vu qu'on a mis 9 000 000€, et comme vous savez que l'on ne dit pas de bêtise, vous avez compris qu'il manquait des lignes, bravo. Concernant l'emprunt, 2 500 000€, cet emprunt a été fait, pour répondre à votre question, puisque l'année dernière en 2024, vous nous demandiez qu'est ce qu'on en a fait, je vous rappelle que vous étiez dans les conseils municipaux et que vous avez voté pour des projets, pour l'école Victor HUGO et pour Tichadou. C'est là qu'ils ont été, c'est pour répondre à votre question. Mais ce que l'on fait à chaque fois c'est qu'on ouvre une ligne, au cas où notre trésorerie ne suffirait pas, où nos finances ne suffiraient pas, ou que l'on perde des subventions. Vous avez vu que nos recettes de 2024, on est en 2025, on n'est pas encore sûrs de toutes ces recettes-là, même si on est bien avancé. Et sur 2025 on ne sait pas plus. On est obligé d'ouvrir une ligne sur l'emprunt et au cas où on en a besoin, on fait un emprunt, on avance. Vous noterez que l'emprunt est de moins de 16 000 000€, vous l'aviez relevé l'année dernière, il était à 16 000 000€, on est en dessous. Vous parliez des Aiguades, je crois que vous y avez répondu Monsieur le Maire, comme tout propriétaire quand on a un bâtiment et qu'on le loue à quelqu'un on doit faire des travaux dedans. On est propriétaire à 85%.

Madame CERBONI : non, on est propriétaire de la totalité des murs, du bâtiment, et c'est la SEM qui est locataire. Et dans la SEM il y a 80% du capital de la Ville.

Monsieur M'HAMDI : si Monsieur BERNEX n'a pas entendu je te laisserai prendre la parole pour lui expliquer. Et cette année, effectivement, on ouvre encore une ligne avec un emprunt potentiel à hauteur de 1 500 000€, on verra ce que l'on va faire. J'ai quand même à cœur de reparler de la question du vote dont vous parliez tout à l'heure, nous on a voté aussi contre le Rassemblement National de Monsieur FOUCARD, j'aimerais savoir ce que vous avez fait vous. Vous voyez on est transparents, nous on vous le dit, on a voté Muselier contre Monsieur FOUCARD. Et pour revenir sur les recettes de l'Etat, vous le disiez Monsieur le Maire, c'est comme le budget d'une ville, il y a des recettes, il y a des dépenses, on ne peut pas dépenser plus que l'argent, comme dans une famille, on ne peut pas dépenser plus. Donc, pour ces recettes, nous, au niveau national, puisque vous parlez au niveau national, on pense qu'il faut taxer un peu plus et peut-être les plus riches, et j'ai entendu, et pareil je vous pose la question à vous et Monsieur SPANU, j'ai entendu Monsieur BARDELA qui se plaignait sur le sort de, j'ai oublié comment il s'appelle ce Monsieur, Arnault, j'aimerais savoir ce que vous pensez aussi, puisqu'on se pose des questions, ce que vous pensez de la sortie de Monsieur BARDELLA qui lui ne veut pas le taxer.

J'aimerais savoir. Ne dites pas, je ne sais pas, je pense que vous avez des idées, vous avez des arguments tranchants je le vois, et Monsieur SPANU pareil, donc je vous pose la question. On a voté pour Muselier contre Foucard, pour qui vous avez voté ?

Monsieur BERNEX : Muselier contre Foucard ?

Monsieur M'HAMDI : contre le Rassemblement National, pardon. Excusez-moi j'ai des images de facebook qui me reviennent en tête en même temps et en vous voyant j'ai pensé à Monsieur FOUCARD, désolé. Et concernant, les images que l'on a vu à la télé concernant Bardella, je veux savoir ce que vous en pensez. Ce sont deux questions. Nous avons voté pour Muselier contre le Rassemblement National, pour qui vous avez voté ? et qu'est-ce que vous pensez de la sortie de Bardella, puisque les finances au niveau national vous inquiètent.

Monsieur BERNEX : ce n'est pas du tout ce qu'à dit Monsieur BARDELLA, au sujet de Monsieur ARNAULT, mais par contre je peux parler de Monsieur ARNAULT. Monsieur ARNAULT c'est quelqu'un qui emploie 36 000 personnes en France et en Europe, et Monsieur ARNAULT la moyenne des salaires est entre 4500 et 5500€ un ouvrier. Donc à partir de là, de critiquer quelqu'un qui a des ouvriers à 4500€, ce n'est pas très joli. La participation et l'intéressement, et si je me trompe, vérifiez, et si je me trompe vous me le dites. Et par contre, c'est important de savoir que chaque année ils reçoivent entre un mois et deux mois de salaire en résultat. Je pense que ce n'est pas trop mal. Sa richesse, c'est la richesse industrielle. Ça comprend tous les sites qu'il a, tous les outils qu'il a et tout ce qu'il a à faire pour fabriquer. Et en même temps, il faut savoir, que Monsieur ARNAULT ne vit pas avec 100 milliards ou 200 milliards ou 500 milliards, le problème n'est pas là.

Monsieur le Maire : Monsieur BERNEX, je vais pleurer pour Monsieur ARNAULT.

Monsieur BERNEX : je ne pleure pas pour lui, je dis ce qu'il fait avec ses employés. A partir de là, est ce que vous voulez qu'il reste en France ou qu'il parte en Europe.

Monsieur le Maire : il va rester en France, Monsieur.

Monsieur BERNEX : et bien regardez.

Monsieur le Maire : c'est là que vous vous trompez Monsieur BERNEX.

Monsieur BERNEX : regardez, regardez.

Monsieur le Maire : c'est là que vous vous trompez Monsieur BERNEX, sa richesse ce sont les travailleurs qui la font. Ce sont ceux qui travaillent pour lui qui lui apportent sa richesse. Puis s'il veut partir à l'étranger, prenons le modèle américain, si vous êtes américains citoyens, vous devez payer l'impôt et par contre vos productions sont exclues du territoire national. Et là on rigolerait si Arnault ne pouvait plus rien vendre en France, on rigolerait bien et ça se retournerait contre lui, et c'est pour ça qu'il ne partira pas. Sur ça, le débat d'orientations budgétaires que je vais conclure puisqu'on a assez débattu. Je voulais quand même vous donner quelques choses qui nous a fait plaisir, qui est tombé ces derniers jours par le classement au palmarès 2025 des Villes et Villages où il fait bon vivre. Ce n'est pas la Ville de Port-de-Bouc qui le fait. Vous vous mettez dessus, ces critères repris par le classement au palmarès 2025 sont des critères d'équipements, de santé, de sécurité, de festivités, de bien vivre, ils prennent 180 critères ou 190 critères. Nous ne sommes pas dans les 500 Villes Françaises sur 34 795, mais nous sommes 578^{ème}, nous avons gagné 200 places. Sur les Villes entre 10 et 20 000 habitants au niveau national, nous sommes 144^{ème} sur 514. Vous voyez, nous ne sommes pas dans les derniers. Et au niveau départemental, sur 119 villes, nous sommes classés 9^{ème}.

Monsieur BERNEX : *inaudible (parle hors micro)*

Monsieur le Maire : tout compris, tout compris, et oui, mais sans impôt vous n'avez rien, c'est ce que vous expliquez tout à l'heure. Et sur les villes parmi les communes de 10 à 20 000 habitants, il y a 17 villes dans les Bouches-du-Rhône, nous sommes classés 1^{er}. Vous le regarderez, c'est une fierté pour nous. Et les impôts, à la différence de vous, c'est que nous les redistribuons et, nous sommes pour qu'ils aillent à la population, sur l'éducation populaire, sur le sport, sur la culture. La différence elle est là. Et pour nous on ne peut pas entendre qu'un parent doit payer tout à ses enfants. S'il doit tout payer, ça

veut dire que s'il n'a pas d'argent il ne peut rien payer, et l'égalité elle commence là pour nous. Ce classement, pour nous, c'est une fierté parce qu'il montre qu'il fait bon vivre dans notre ville. Nous le voyons à travers l'art de rue ou autres, nous avons de plus en plus de monde qui vient sur notre Ville, qui devient de plus en plus attractives. Voilà je finirai sur le rapport budgétaire. Vous pouvez regarder tous ces chiffres-là et nous en avons terminé avec le rapport d'orientations budgétaires. C'est une étude nationale, vous vous mettez sur Villes et Villages où il fait bon vivre. C'est indépendant, on n'a rien à voir là-dedans et vous verrez les classements. C'était dans le JDD Monsieur BERNEX, vous êtes abonné je crois Monsieur BERNEX au JDD, c'était dedans, tous les dimanches le JDD vous l'avez dedans. Ce n'est pas l'Humanité, ce n'est pas la Marseillaise, c'est le JDD et le Figaro qui le disent, alors vous voyez les honneurs sont pour nous.

Monsieur M'HAMDI : Monsieur BERNEX je vous l'ai déjà dit il faut arrêter avec le JDD, les chiffres, prenez des bons chiffres. J'ai les chiffres des salaires chez le groupe Louis Vitton, c'est 1600€ par mois, c'est Indeed quand même ce n'est pas n'importe quoi. Et vous n'avez pas répondu à mes questions, je vous avais posé des questions, vous n'y avez pas répondu.

Monsieur le Maire : le rapport d'orientations budgétaires est clos. Il faut le voter le rapport ou non.

Madame CERBONI : on vote le fait qu'il y a eu débat. On est d'accord ? qui est d'accord pour dire qu'il y a eu débat.

Monsieur le Maire : c'est bon, on est d'accord ? allez.

DÉLIBÉRATION 2025-20

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 qui a été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers municipaux.

Pour rappel, les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient dans les communes de 3500 habitants et plus que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Ce débat contradictoire, qui constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, répond à deux objectifs. En premier lieu, il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et engagements pluriannuels envisagés qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif, et en deuxième lieu, de donner aux élus une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité comprenant l'évolution et les caractéristiques de son endettement.

Dans ce contexte, il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Port de Bouc actuellement en vigueur, chaque groupe politique aura la possibilité d'effectuer une déclaration préalablement au débat, pendant une durée maximum de cinq minutes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,
VU le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 exposé,
VU l'examen du dossier présenté en Commission des Finances le 3 mars 2025,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°3

DEL 2025-21 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CENTRE CULTUREL DU THEATRE LE SEMAPHORE

Rapporteur : Patrice CHAPELLE (lecture du rapport)

Monsieur SPANU : je pense je l'avais déjà posé, moi je suis pour, je vous le dis, pour verser l'acompte. il n'y a aucun problème, par contre est-ce que vous avez le chiffre des entrées à l'année. Je reviens à nouveau là-dessus, parce qu'on en a déjà parlé pour le cinéma, c'est pas du tout que dans mes intentions je veuille fermer quoique ce soit, mais lorsque je verse 275 000 euros à quelqu'un, j'ai quand même envie de savoir combien de gens sont satisfaits de ça. Lorsque l'on verse une subvention à club, je dis n'importe quoi, de tennis, on sait combien il y a de membres.

Monsieur CHAPELLE : bien sûr.

Monsieur SPANU : on est d'accord.

Monsieur CHAPELLE : toutes les entrées sont chiffrées, elles sont détaillées par spectacle vivant. À l'année tout est chiffré, bien sûr.

Monsieur SPANU : à l'année ?

Monsieur CHAPELLE : bien sûr.

Monsieur SPANU : vous avez ce chiffre-là.

Monsieur CHAPELLE : je ne l'ai pas là, mais on peut vous l'apporter.

Monsieur SPANU : non non mais vous savez combien il y a d'entrée au cinéma. Ben écoutez, ça me fait très plaisir puisque vous me dites : bien sûr. J'avais posé, je ne sais plus à qui, la même question pour le cinéma et on m'avait répondu que ce n'était pas possible de le savoir.

Monsieur le Maire : mais bien sûr quand même, qu'a-t-on à cacher ? Le cinéma, on fait plus d'entrées que d'habitants. On est à 21-22 000 entrées.

Monsieur CHAPELLE : tout est chiffré Monsieur SPANU, il y a des entrées donc automatiquement il y a des tickets.

Monsieur le Maire : le théâtre, je ne les ai pas.

Monsieur SPANU : c'est ce que j'ai dit et c'est ce que l'on m'a maintenu.

Monsieur CHAPELLE : mais qui vous a dit ça ?

Monsieur SPANU : quelqu'un de chez vous.

Monsieur CHAPELLE : mais donnez-nous un nom.

Monsieur SPANU : je vous le dirai en tête à tête.

Monsieur le Maire : au niveau du cinéma, on les a, elles sont à 21 000 pour 16 500 habitants. Il y a beaucoup de soirées, de choses qui sont faites au cinéma, on en est content. Pour le théâtre, on vous les donnera au prochain conseil municipal. On n'a rien à cacher. Et pensez que le théâtre se déploie et fait de l'art urbain.

Monsieur CHAPELLE : le festival Sem'Art Rue dont je vous ai parlé.

Monsieur le Maire : le festival Sem'Art Rue il est dehors, on ne comptabilise pas mais on sait qu'on attire entre 500 et 800 personnes sur ces manifestations-là. Mais on vous donnera ça au prochain conseil municipal. On n'a rien à cacher. Il n'y a pas de souci.

Monsieur SPANU : juste une chose, il y a deux mois je vous ai demandé la liste du personnel de la mairie, je l'attends toujours. J'ai envoyé un recommandé.

Monsieur le Maire : d'accord. Nous allons voir avec les services. Mais il n'y a pas de souci.

Monsieur SPANU : je pense que votre DGS, qui va partir, et qui va arriver on le sait, mais ça fait 2 mois que j'attends.

Madame CERBONI : mais on ne peut pas donner la liste.

Monsieur SPANU : si si j'ai le droit, je vous donnerai le texte de loi si vous voulez. Je l'ai joint à la lettre. C'est la loi.

DÉLIBÉRATION 2025-21

La Commune apporte chaque année son concours à la vie associative par l'octroi de subventions.

Le Budget Primitif 2025 sera proposé au vote du Conseil Municipal au cours du premier semestre.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à verser par avance une partie des subventions de l'exercice 2025 aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATION	RAPPEL : SUBVENTION 2024	MONTANT DE L'AVANCE 2025
Centre culturel Théâtre Le Sémaphore	275 000 €	20 000 €
TOTAL		20 000 €

Monsieur le Maire indique que les élus présidents d'associations concernées ne prennent pas part au vote.

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention doit être signée avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros,

VU l'avis de la commission des finances du 3 mars 2025,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les avances sur les subventions 2025 des associations décrites ci-dessus.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 de la Commune Chapitre 65.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°4

DEL 2025-22 - CLEAN SEA ECO - EXONERATION DE LOYERS

Rapporteur : Christian TORRES

Monsieur TORRES : Mesdames et Messieurs les élus. La Ville de Port-de-Bouc avait signé, par décision du 18 juillet 2023, un bail commercial avec la société Clean'Sea Eco pour une durée de neuf ans, avec un loyer annuel de 10 800 € HT. Cependant, l'entreprise a rencontré des difficultés économiques liées aux travaux nécessaires pour exploiter le local. Face à cette situation, Clean'Sea Eco

a dû résilier son bail au 31 août 2024. Afin de soutenir l'entreprise, il est proposé d'exonérer les loyers de décembre 2023 à août 2024, soit un montant total de 8 100 € HT. Je vous remercie pour votre attention.

Madame PEPE : déjà on leur avait fait un cadeau en arrivant.

Monsieur le Maire : la commission des finances l'a vu hier, mais vous n'y étiez pas, ils n'ont pas dû vous donner l'info. Ils ont fait beaucoup de travaux à l'intérieur. De très gros travaux ont été faits à l'intérieur par la société donc on ne fait pas de cadeau.

Madame PEPE : *inaudible (parle hors micro)*

Monsieur le Maire : après, ils ont fait des travaux à leur frais sur des locaux qui sont à la mairie.

Madame PEPE : je me rappelle aussi qu'on leur avait fait cadeau de quelques mois de loyer pour s'installer aussi.

Monsieur le Maire : ce que l'on fait pour beaucoup de commerçants, Madame PEPE, quand ils s'installent et qu'ils font des rafraîchissements. Et quand ils font de gros travaux, comme c'est le cas, et bien après on le répartit sur les loyers.

Madame PEPE : *inaudible (parle hors micro)*

Monsieur le Maire : non mais il n'y a pas de souci, je vous donne l'explication. Donc, vous vous abstenez ou contre ?

Madame PEPE : je suis contre.

DÉLIBÉRATION 2025-22

Par décision n°2023-75 en date du 18 juillet 2023, la Ville de Port de Bouc a signé un bail commercial avec la société Clean'Sea Eco pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer annuel de 10 800 € hors taxes et hors charges, soit 900 € par mois, indexé chaque année sur l'indice national du coût de la construction.

La société Clean'Sea Eco a informé la Collectivité de difficultés fragilisant son activité, au regard de l'ampleur et du coût des travaux nécessaires pour exploiter le local et débiter l'activité.

L'ampleur et les coûts des travaux a nécessité la résiliation du bail le 31 août 2024.

Au regard de cette situation, il est proposé d'exonérer les loyers du mois de décembre 2023 au mois d'août 2024 à hauteur de 8 100 € HT.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de Commerce et notamment les articles L145-33 et suivants,

Vu, la décision n°2023-74 du 18 juillet 2023 relative à la signature du bail Commercial avec la société Clean'Sea Eco,

Vu le courrier de la société Clean'Sea Eco en date du 30 octobre 2024,

Considérant la non exploitation du local,

Considérant la résiliation du bail au 31 août 2024,

Considérant les difficultés économiques de la société Clean'Sea Eco,

Considérant qu'il est nécessaire pour le maintien de l'entreprise d'exonérer exceptionnellement la société Clean'Sea Eco des loyers des mois de décembre 2023 au mois d'août 2024,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser l'exonération exceptionnelle des loyers du mois de décembre 2023 au mois d'août 2024,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exonération des loyers du mois de décembre 2023 au mois d'août 2024 à hauteur de 8 100 € HT,

PREND ACTE de la résiliation du bail commercial en date du 31 août 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Vote : adopté à la majorité

POUR : le Groupe de la Majorité, Monsieur BERNEX, Monsieur SPANU

CONTRE : Madame PEPE

POINT N°5

DEL 2025-23 - RESTAURANT LE BARATI / SOCIÉTÉ CLEAN SEA ECO - EXONERATION DE LOYERS

Rapporteur : Christian TORRES

Monsieur TORRES : par une décision du 18 juillet 2023, la Ville de Port-de-Bouc avait signé un bail commercial avec la société Clean'Sea Eco pour l'exploitation du restaurant Le Barati. Ce bail, d'une durée de neuf ans, prévoyait un loyer annuel de 12 000 € HT. Toutefois, la société rencontre des difficultés économiques importantes dues : au coût des travaux nécessaires à l'exploitation, à la hausse du prix de l'énergie, à l'augmentation du prix des matières premières. Afin de soutenir l'entreprise et de lui permettre de maintenir son activité, il est proposé d'exonérer les loyers d'octobre 2023 à juillet 2024, pour un montant total de 10 000 € HT. Je vous remercie pour votre attention.

DÉLIBÉRATION 2025-23

Par décision n°2023-74 en date du 18 juillet 2023, la Ville de Port de Bouc a signé un bail commercial avec la société Clean'Sea Eco pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer annuel de 12 000 € hors taxes et hors charges, soit 1 000 € par mois, indexé chaque année sur l'indice national du coût de la construction.

La société Clean'Sea Eco a informé la Collectivité de difficultés fragilisant son activité, au regard de plusieurs facteurs :

- coût des travaux nécessaire à la poursuite de l'activité ;
- hausse du prix de l'énergie ;
- explosion du prix des matières premières ;

Les coûts des travaux ajoutés au contexte économique global nécessitent aujourd'hui de rééquilibrer la situation pour pérenniser l'activité de la société.

Au regard de cette situation, il est proposé d'exonérer les loyers du mois d'octobre 2023 au mois de juillet 2024 à hauteur de 10 000 € HT.

Vu, la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, le Code de Commerce et notamment les articles L145-33 et suivants ;
Vu, la décision n°2023-74 en date du 18 juillet 2023 relative à la signature du bail commercial avec la société Clean'Sea Eco ;
Vu le courrier de la société Clean'Sea Eco en date du 11 mai 2023 ;

Considérant les difficultés économiques de la société Clean'Sea Eco qui fragilisent son activité ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le maintien de l'activité du restaurant d'exonérer la société Clean'Sea Eco des loyers du mois d'octobre 2023 au mois de juillet 2024 ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser l'exonération des loyers des mois d'octobre 2023 au mois de juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exonération des loyers du mois d'octobre 2023 au mois de juillet 2024 à hauteur de 10 000€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Vote : adopté à la majorité

POUR : le Groupe de la Majorité, Monsieur BERNEX, Monsieur SPANU

CONTRE : Madame PEPE

POINT N°6

DEL 2025-24 - APPEL A PROJETS ITI-FEDER – REDUIRE LES INEGALITES DANS LES CENTRES-VILLES FRAGILISES

Rapporteur : Laurent BELSOLA (lecture du rapport)

DÉLIBÉRATION 2025-24

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant qu'Autorité de Gestion des fonds européens pour la période 2021-2027, est responsable de la mise en œuvre du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027.

A ce titre, elle s'est engagée à soutenir le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif dans les zones urbaines par le biais d'un volet spécifique du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), rattaché à l'Objectif Stratégique 5 « une Europe plus proche des citoyens ».

La mise en œuvre opérationnelle de cette thématique s'effectue via des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), soit les quatre principales agglomérations du territoire régional : Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP), Métropole Nice Côte d'Azur (NCA), Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (GA).

Les 4 ITI par le biais d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires vont intervenir dans les domaines suivants :

Mesure 1 : Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du Développement et de l'amélioration de l'offre de services de base.

Mesure 2 : Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines.

Mesure 3 : Soutien au développement de l'activité économique.

Le présent appel à projets concerne la mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans les centres-villes fragilisés.

Pour mettre en œuvre l'ITI 2021-2027, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 20 octobre 2022, sa stratégie Urbaine Territoriale Intégrée, qui définit le périmètre d'intervention et les orientations stratégiques sur la base d'un diagnostic des besoins des zones les plus fragiles de son territoire, à savoir les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les centres-villes fragilisés des villes moyennes inscrites au SRADDET.

Le territoire de la Métropole connaît de fortes inégalités sociales et territoriales. Sur l'aire métropolitaine, 200 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté et seuls 65% des personnes en âge de travailler ont un emploi. Le territoire rencontre des problèmes liés au manque d'équipements collectifs et d'offres de services, à un cadre de vie détérioré et à une activité économique en demi-teinte, et il connaît de fortes inégalités sociales et territoriales.

Le territoire métropolitain connaît également un phénomène de fragilisation des centres-villes de ses villes moyennes. Dans le cadre du SRADDET et de ses travaux préparatoires, 9 communes ont été identifiées comme disposant d'un « centre-ville fragilisé » nécessitant des actions de revitalisation :

Berre-l'Etang, La Ciotat, Istres, Marignane, Port de Bouc, Vitrolles, Aubagne, Salon-de-Provence et Miramas.

Les centres-villes fragilisés de l'aire métropolitaine connaissent une paupérisation forte, où domine un cadre de vie en perte d'attractivité et un poids démographique qui ne cesse de baisser.

Ces centres-villes connaissent ainsi des difficultés particulières, en matière de dégradation du bâti, d'aménagements urbains, d'accès, de stationnement et de mobilité, d'activité économique et de diversification des activités commerciales, ou encore en matière d'offre de services du quotidien et d'équipements collectifs, notamment en matière de santé.

Dans ce contexte, l'objectif du présent appel à projets est de réduire les inégalités au sein du territoire métropolitain en soutenant les projets contribuant à la revitalisation de ces centres-villes fragilisés en agissant sur différents leviers dont le soutien aux équipements collectifs pour répondre aux enjeux d'accès des populations aux services de base.

Ces centres-villes fragilisés connaissent également des enjeux particuliers en matière de santé, avec la nécessité d'anticiper le vieillissement de la population (centres-villes) et des professionnels médicaux, et de traiter les problématiques connexes pour l'offre de santé et de soins, afin de favoriser une répartition homogène sur les territoires : un manque d'attractivité de ces zones, des locaux inadaptés, des problèmes de stationnement, ou encore, dans certains secteurs, une insuffisance de la clientèle.

Cet appel à projets correspond pleinement au projet de la Commune qui traduit l'ambition de porter un projet de réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de santé.

Le taux d'intervention maximum du FEDER est plafonné à 60% du coût total éligible de l'opération avec un minimum de 300 000 € et un montant plafond de 2 000 000 € des coûts réels HT.

Dans le cadre de ce projet nous allons également solliciter la Région Sud et l'Agence Régionale de Santé en tant que co-financeurs.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE la candidature de la commune à l'appel à projet ITI-FEDER – Réduire les inégalités dans les centres-villes fragilisés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment le dossier de candidature.

AUTORISE Monsieur le Maire à introduire les demandes de subventions auprès de la Région Sud et de l'Agence Régionale de Santé et de signer les actes nécessaires à leurs formalisations.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°7

DEL 2025-25 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DU CENTRE SOCIAL FABIEN MENOT

Rapporteur : Magali GIORGETTI

Madame GIORGETTI : Monsieur le Maire, chers collègues. Le projet de réhabilitation thermique du centre social Fabien Menot s'inscrit dans une démarche essentielle pour notre ville : améliorer la performance énergétique de nos équipements publics tout en garantissant un meilleur confort aux usagers. Construit en 1976, ce centre social est un lieu de proximité et de lien social au cœur d'un quartier d'intérêt national. Son intégration dans la convention NPNRU signée en mai 2023 témoigne de son rôle central dans notre politique de rénovation urbaine. Les travaux prévus – isolation par l'extérieur, rénovation de la toiture, mise aux normes PMR, passage à un éclairage LED et raccordement au futur réseau de thalassothérapie – permettront d'atteindre un haut niveau d'efficacité énergétique, conforme

aux exigences du décret tertiaire et au label BBC rénov. Pour financer cette opération, estimée à 644 419 € HT, nous sollicitons aujourd'hui une subvention de 191 722 € HT auprès du Conseil Départemental, ce qui représente 30 % du coût total. Cette contribution viendra compléter le financement déjà assuré par le programme « Nos communes d'abord » à 31 % et l'autofinancement de la commune qui s'élève à 39 %. Cette réhabilitation est une opportunité pour notre ville : elle s'inscrit dans une transition énergétique ambitieuse, elle renforce notre patrimoine public et elle améliore le cadre de vie des habitants. Nous vous invitons donc à voter en faveur de cette demande de subvention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : c'est la rénovation au fur et à mesure de nos bâtiments, de nos centres sociaux qui bénéficient d'améliorations thermiques ce qui permet de les rénover en même temps.

DÉLIBÉRATION 2025-25

Le projet concerne la rénovation thermique du centre social Fabien Menot dont la construction date de 1976.

Cette opération est inscrite dans la convention NPNRU signé le 31 mai 2023. Le centre social se situe dans le quartier d'intérêt national (PRIN), et est un équipement public de proximité participant au lien social dans le quartier.

Les travaux prévus visent à augmenter le niveau de confort thermique du bâtiment et la maîtrise des consommations d'énergie. Le projet vise également le label BBC rénov et doit répondre au décret tertiaire. Le centre social Fabien Menot sera raccordé au futur réseau de thalassothermie. Les façades vont être isolées par l'extérieur, une amélioration de l'accessibilité PMR, la rénovation de la toiture et le remplacement de l'éclairage par du LED.

Les études débuteront au deuxième trimestre 2025 pour un démarrage des travaux en 2026.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental d'une subvention de 191 722 € HT, pour la réhabilitation thermique, sur une base subventionnable globale de 644 419 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Ressources prévisionnelles de l'opération	%	Montant
Nos communes d'abord	31%	200 000 €
Conseil Départemental	30%	191 722 €
Autofinancement Commune Port de Bouc	39%	252 697 €
TOTAL	100%	644 419 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation thermique du centre social Fabien Menot.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°8

DEL 2025-26 - CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES JEAN MOULIN ET CHARLES MONGRAND AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Magali GIORGETTI

Madame GIORGETTI : l'éducation et le sport sont deux piliers essentiels de notre engagement municipal, on vient à plusieurs reprises de le souligner. C'est pourquoi nous avons toujours veillé à mettre à disposition de la jeunesse nos infrastructures sportives, permettant ainsi aux lycéens de Jean Moulin et Charles Mongrand de pratiquer leurs activités physiques dans de bonnes conditions. La convention que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui formalise la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'utilisation de ces équipements durant l'année scolaire 2023-2024. Il s'agit d'un dispositif récurrent qui garantit un juste partage des coûts entre la commune, qui entretient et met à disposition ces installations, et la Région, qui en bénéficie pour ses lycéens. Le projet de convention, soumis à la Commission des Finances le 3 mars dernier, fixe les barèmes horaires plafonds et encadre les modalités de cette contribution. Son adoption est une formalité nécessaire pour assurer la pérennité de cette collaboration et continuer à offrir aux élèves des conditions optimales pour leur pratique sportive. Nous vous invitons donc à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : à hauteur environ de 4 000€ par an.

Monsieur SPANU : oui, mais c'est l'année 2023-2024.

Monsieur le Maire : parce que ça correspond à l'année scolaire. Parce que ce sont des rattrapages qui sont faits. Il y a toujours un décalage. Il n'y a rien d'exceptionnel.

DÉLIBÉRATION 2025-26

Le rapporteur indique à l'assemblée que, dans le cadre de l'utilisation des installations sportives municipales par les lycées Jean Moulin et Charles Mongrand, il convient d'adopter la convention entre la Commune et la Région Provence Alpes Côte d'Azur relative à la participation financière régionale pour l'année scolaire 2023-2024.

Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

VU l'avis de la commission des finances du 3 mars 2025,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention (annexé) entre la Commune et la Région PACA relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées Jean Moulin et Charles Mongrand au cours de l'année scolaire 2023-2024,

ADOpte les barèmes horaires plafonds,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°9

DEL 2025-27 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE RELATIVE A LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE, DE PECHE ET DE SES SERVICES

Rapporteur : David GUIOT

Monsieur GUIOT : Monsieur le Maire, chers collègues. La gestion de nos infrastructures portuaires est un enjeu essentiel pour notre commune, tant pour l'activité économique que pour le service aux usagers. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un avenant au contrat de délégation de service public confié à la SODEPORT pour la gestion du port de plaisance, de pêche et de services de l'Anse de la Lègue. Pour rappel, la concession passée avec le Grand Port Maritime de Marseille, GPMM arrive à échéance le 1er juillet 2025. Dans ce contexte, la commune ne pouvait lancer une nouvelle procédure de DSP sans connaître la position du concédant sur son renouvellement. Cette situation a conduit à la nécessité d'une prolongation temporaire du contrat actuel, afin d'assurer la continuité du service public.

Le GPMM a récemment validé une extension de la concession jusqu'au 30 juin 2026, ce qui permet à la commune de prolonger d'un an la DSP en cours, le temps de mener une nouvelle procédure de mise en concurrence. Il est important de souligner que toutes les conditions du contrat initial restent inchangées, notamment sur le plan financier. Cette prolongation est indispensable, car notre commune ne dispose pas des moyens techniques et financiers pour assurer en régie la gestion du port de plaisance. Elle garantit ainsi la stabilité de l'exploitation portuaire et la qualité du service aux usagers, en toute transparence juridique conformément au Code de la Commande Publique. Je vous invite donc à voter en faveur de cet avenant pour assurer la continuité du service public portuaire dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION 2025-27

Le Grand Port Maritime de Marseille, anciennement Port Autonome de Marseille a confié à la Commune de Port-de Bouc, via une concession, des terrains appartenant au domaine public maritime.

En effet, par Délibération n°44/1985 en date du 22 mars 1985, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de la Commune à signer avec le Port Autonome une concession pour l'établissement et l'exploitation d'un Port de Plaisance de Pêche et de Services, situé sur l'Anse de la Lèque, à compter du 1^{er} juillet 1985 et ce pour une durée de 40 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025

Dans un second temps, par une délibération n°2016-138 en date du 13 décembre 2016, et suite à une procédure de publicité et de mise en concurrence conduite conformément aux articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a confié à la SODEPORT un contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation d'un port de plaisance pour une durée de 8 ans et dont le terme arrivait à expiration le 31 décembre 2024.

Avant l'expiration de ladite Délégation de Service Public, les services communaux ont rencontré à plusieurs reprises les services du Port GPMM, le concédant, pour connaître sa position sur le renouvellement de la concession du Port de la Lèque dont l'échéance est prévue au 1^{er} juillet 2025.

Aussi, dans l'attente de la décision du GPMM, en sa qualité de propriétaire des biens situés sur le Domaine Public Maritime, la Commune était dans l'impossibilité de lancer une nouvelle procédure de Délégation de Service Public.

Par une décision n°2024.11.25-2 en date du 25 novembre 2024 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la concession du port de plaisance, de pêche et de services de l'Anse de la Lèque à Port de Bouc, transmis à la Commune par mail en date du 14 février 2025, le GPMM a approuvé le projet d'avenant n°1.

Ledit avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 30 juin 2026, la concession du port de plaisance de l'Anse de la Lèque et fera l'objet d'une délibération distincte.

Cet avenant permet par la même occasion à la Commune de poursuivre temporairement l'exploitation du Port de Plaisance via la SODEPORT, le temps pour les services communaux de relancer une nouvelle procédure de DSP.

En effet, la Commune est dans l'impossibilité matérielle de reprendre en régie la gestion et l'exploitation de ce port de plaisance du fait d'une insuffisance de moyens techniques et financiers et de la nécessité d'assurer la continuité de ce service public,

Aussi, l'intérêt général commande de prendre un avenant au contrat de délégation de service public dans le but unique de prolonger l'exécution du contrat actuel de 12 mois, temps nécessaire à la Collectivité pour la passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP), tout en assurant la continuité du service public de gestion du port de plaisance.

Toutes les autres clauses du contrat initial, dont les conditions financières, restent inchangées.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du Code de la Commande Publique, les modifications introduites au titre du présent avenant ne peuvent pas être qualifiées de substantielles. Le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1411-4, L1411-5 et R.1411-1

Vu la Délibération n° n°44/1985 en date du 22 mars 1985, relative au cahier des charges de concession de port,

Vu la Délibération n°2016-138 en date du 13 décembre 2016 portant du choix du délégataire DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D’AFFERMAGE RELATIVE A LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE, DE PECHE ET DE SES SERVICES

Vu la décision du Directoire du Grand Port Maritime n°2024.11.25-2 en date du 25 novembre 2024 portant approbation et autorisation de signature de l’avenant de prolongation de la concession du port de plaisance, de pêche et de services de l’anse de la Lèque à Port de Bouc, transmis à la Commune par mail en date du 14 février 2025,

Vu la lettre du 20 janvier 2025 du Grand Port Maritime,

Considérant qu’il est nécessaire de prolonger le contrat de délégation de service d’une durée de 12 mois, pour motif d’intérêt général, en raison de l’impossibilité matérielle pour la Commune de reprendre en régie l’activité de service public du fait d’une insuffisance de moyens techniques et financiers et de la nécessité d’assurer la continuité de ce service public

Le Conseil Municipal entendu l’exposé des motifs et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant de prolongation du contrat de délégation de service public par voie d’affermage relative à la gestion des ports de plaisance, de pêche et de ses services.

Vote : adopté à l’unanimité

POINT N°10

DEL 2025-28 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’AVENANT N°1 CONCESSION DU PORT DE PLAISANCE DE PECHE ET DE SERVICES DE L’ANSE DE LA LEQUE

Rapporteur : David GUIOT

Monsieur GUIOT : Monsieur le Maire, chers collègues. La gestion du port de plaisance de l’Anse de la Lèque est un sujet stratégique pour notre commune. Depuis 1985, nous bénéficions d’une concession accordée par le Grand Port Maritime de Marseille, permettant l’exploitation et le développement de cette infrastructure essentielle pour les usagers et les professionnels de la mer. Cette concession arrive à échéance le 1er juillet 2025. Or, dans le cadre des discussions en cours avec le GPMM sur une possible cession de ces terrains à la commune, il est apparu nécessaire de prolonger temporairement cette concession d’une année supplémentaire, jusqu’au 30 juin 2026. Cette prolongation est indispensable pour garantir la continuité des activités portuaires et éviter toute interruption de service pour les plaisanciers et les pêcheurs. L’avenant que nous vous proposons d’approuver aujourd’hui formalise cette extension, qui s’inscrit dans une logique de transition dans l’attente des décisions définitives sur l’avenir de cette concession. Il est important de souligner que cet avenant ne modifie en rien les conditions actuelles d’exploitation du port. Cette démarche nous permet de préserver nos intérêts, de maintenir le service public et de poursuivre nos échanges avec le GPMM dans les meilleures conditions. Je vous invite donc à voter favorablement pour autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION 2025-28

Le Grand Port Maritime de Marseille, anciennement Port Autonome de Marseille a confié à la Commune de Port-de Bouc, via une concession, des terrains appartenant au domaine public maritime.

En effet, par Délibération n°44/1985 en date du 22 mars 1985, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de la Commune à signer avec le Port Autonome une concession pour l’établissement et l’exploitation

d'un Port de Plaisance de Pêche et de Services, situé sur l'Anse de la Lègue, à compter du 1^{er} juillet 1985 et ce pour une durée de 40 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Dans l'attente des négociations en cours avec le GPMM en vue d'une éventuelle cession de ces terrains à la Commune, il a été convenu entre les deux parties une prolongation de la concession du Port de Plaisance de la Lègue pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Vu la Délibération n° n°44/1985 en date du 22 mars 1985, relative au cahier des charges de concession de port,

Vu la décision du Directoire du Grand Port Maritime de Marseille n°2024.11.25-2 en date du 25 novembre 2024 portant approbation et autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la concession du port de plaisance, de pêche et de services de l'anse de la Lègue à Port de Bouc, transmis à la Commune par mail en date du 14 février 2025,

Vu la lettre du 20 janvier 2025 du Grand Port Maritime,

Vu le projet d'avenant soumis à la Commune par le GPPM,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 à la concession pour l'établissement et l'exploitation d'un Port de Plaisance de Pêche et de Services, situé sur l'Anse de la Lègue.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°11

DEL 2025-29 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF POUR LA CANTINE GAUTIER

Rapporteur : Monique MALARET

Madame MALARET : Monsieur le Maire, chers collègues. La gestion des biodéchets est un enjeu majeur de notre transition écologique. Dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence développe des solutions concrètes pour réduire la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'installation d'un composteur collectif dans la cour de la cantine André Gautier. Ce dispositif permettra de récupérer et valoriser les biodéchets produits sur place, réduisant ainsi notre impact environnemental tout en sensibilisant les agents et les enfants à une gestion responsable des déchets. La convention que nous vous proposons d'approuver formalise la mise à disposition gratuite de ce composteur par la Métropole pour une durée de cinq ans. Elle prévoit également une formation des agents municipaux pour assurer son bon usage. Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre engagement pour une ville plus écologique et responsable. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : donc c'est le premier que nous mettons là-bas, qui est la plus grosse école de la ville, on va voir ce que ça donne et si c'est bon, nous allons l'étendre sur l'ensemble des écoles évidemment où nous avons des cantines.

Madame PEPE : vous avez déjà répondu à une partie de ma question, est-ce que vous allez étendre ça, parce que maintenant avec la nouvelle loi, de toutes façons, maintenant, ça devient une obligation aussi de recycler nos biodéchets, j'ai même vu sur Marseille et maintenant la Ciotat qui s'est équipée de containers dans la ville, où l'on met à disposition des sceaux pour les particuliers qui peuvent venir déverser. Même nous, particuliers, nous pouvons avoir un composteur. Par contre, est ce qu'il serait possible de rajouter, parce que c'était un parcours du combattant pour obtenir un composteur quand on habite Port-de-Bouc. En tout cas l'information parce qu'on nous les met à disposition. Alors, quand on va sur le site de la mairie on n'a pas forcément un lien qui nous renvoie à la Métropole. Il faut passer par la Métropole, passer commande, payer 10€. J'ai appelé les services, ils n'étaient pas trop au courant non plus. Donc ça serait bien peut-être d'éclairer, que si tout le monde veut s'équiper d'un composteur, pour

ceux qui le souhaitent, au moins qu'on puisse avoir un lien via le site qu'on puisse tomber sur le site de la Métropole pour faire la commande. Après, je ne sais pas comment on va le récupérer, quand on habite Port-de-Bouc. Est-ce qu'il sera livré au Vallon du Fou ou pas, je n'ai pas eu cette information par contre.

Monsieur le Maire : bon la première question, on y a répondu en te disant qu'après on l'étendra. La seconde, on va sortir un kit de communication dessus, on va expliquer tout ça, comment faire. Evidemment, c'est sur les déchetteries souvent que l'on récupère les composteurs, mais nous allons voir avec la Métropole s'il peut y avoir des livraisons de composteur. On va répondre à tout ça, on est dessus. On va vous donner les réponses rapidement sur ces points. Mais je crois que tu peux déjà aller en chercher un, si tu vas à la déchetterie tu peux récupérer un composteur. Comme pour les containers, si vous êtes dans des pavillons et que votre container est cassé, c'est sur le site de la Métropole que l'on recommande un container pour le tri sélectif ou pour les ordures normales. Mais on va sortir un document dessus et communiquer.

DÉLIBÉRATION 2025-29

Face aux enjeux environnementaux et économiques, et dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Métropole d'Aix Marseille Provence développe le compostage collectif, afin de ne pas jeter les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Il est envisagé de placer un composteur collectif dans la cour de la cantine André Gautier, afin de récupérer les biodéchets de ce restaurant scolaire et ainsi diminuer la fraction fermentescible des déchets produits sur ce site.

Ainsi, il est proposé de signer la convention de mise à disposition gratuite d'un conteneur collectif pour la cantine Gautier, par la Métropole, incluant une formation des agents municipaux qui se serviront de ce composteur, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conteneur collectif pour la cantine Andréa GAUTIER,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°12

DEL 2025-30 - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE PORT DE BOUC POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITES LA GRAND COLLE

Rapporteur : Louis FERNANDEZ

Monsieur FERNANDEZ : Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis plusieurs années, notre commune assure l'entretien de la zone d'activités de La Grand Colle, un espace économique structurant pour notre territoire. Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette compétence lui a été transférée. Toutefois, pour garantir la continuité du service public et assurer un entretien efficace de la zone, la Métropole souhaite maintenir notre intervention via une convention de gestion. Ce partenariat permettra à notre commune de continuer à assurer l'entretien et la gestion de cette zone stratégique, garantissant ainsi un cadre de travail de qualité pour les entreprises implantées et leurs salariés. Cette convention formalise notre engagement à maintenir un haut niveau de service, tout en assurant une transition en douceur jusqu'à ce que la Métropole puisse pleinement exercer sa compétence. Il s'agit d'une démarche pragmatique, qui assure la continuité du service et la préservation de nos espaces économiques. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : par le passé, les zones économiques appartenant au Pays de Martigues puis sont passées à la Métropole quand nous sommes passés à la Métropole. C'est nous qui faisons l'entretien pour le moment. Pour répondre à vos questions.

DÉLIBÉRATION 2025-30

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L.5217-2 I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La Métropole a donc, à compter de cette date, en charge de la compétence « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire » sur l'ensemble de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues était compétente en matière de développement économique et à ce titre était chargée de « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire » qui étaient d'intérêt métropolitain telle que la zone d'activité de la Grand Colle conformément à la délibération n°2001-07 du 24 janvier 2001 du conseil communautaire.

Dans ce cadre la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) avait conclu une convention de prestation de service avec la Commune de Port de Bouc pour l'entretien de la zone d'activité de la Grand Colle.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la CAPM a fusionné au sein de la Métropole d'Aix Marseille Provence, qui a conclu de nouvelles conventions de prestations de services pour l'entretien de la zone d'activité de la Grand colle.

Afin de garantir la continuité du service public et d'assurer avec efficience un bon niveau de service jusqu'à la date à laquelle la Métropole sera en mesure d'assurer le plein exercice de sa compétence, la Métropole souhaite pouvoir continuer à disposer du concours de la Commune de Port de Bouc en lui confiant, par convention, conformément à l'article L.5215-27 du CGCT, la gestion et l'entretien de la zone d'activité de la Grand Colle.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

APPROUVE la Convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de PORT DE BOUC pour l'entretien de la zone d'activités la Grand Colle,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition et à signer tout document et acte relatif à cette Convention et ce durant tout son mandat.

Vote : adopté à l'unanimité

POINT N°13

DEL 2025-31 - CREATION D'EMPLOI PERMANENT (Entretien)

Rapporteur : Marc DEPAGNE

Monsieur le Maire : ah monsieur BERNEX, je vais remettre une pièce dans la machine.

Monsieur DEPAGNE : bon c'est une petite pièce là puisqu'on passe d'une forme d'emploi à une autre mais sans créer d'emploi réellement. Monsieur le Maire, chers collègues. L'entretien de nos équipements municipaux est un enjeu majeur pour garantir des conditions d'accueil et de travail

optimales pour les usagers et les agents de la ville. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de consolider ce service en transformant un poste vacataire en emploi permanent. Cette décision répond à une double nécessité : d'une part, assurer une continuité et une qualité de service dans l'entretien de nos équipements ; d'autre part, lutter contre la précarisation des emplois en proposant un poste stable et pérenne. L'agent recruté exercera ses fonctions à temps complet, avec un cadre statutaire clair, conformément aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. Cette évolution s'inscrit pleinement dans notre volonté d'améliorer l'organisation des services municipaux et d'optimiser les ressources humaines tout en garantissant des conditions de travail dignes. Je vous invite donc à approuver cette création de poste qui bénéficiera à la fois à notre collectivité et aux agents. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : c'est un engagement que nous avons eu, de déprécariser et nous y arrivons. Les agents qui sont vacataires, qui sont là sur des postes, et en stagiairisant nous permettons qu'ils aient un salaire descend parce que très peu ont 4500€ par mois, je n'en connais pas dans la Collectivité donc il faut vient qu'ils gagnent leur vie et qu'ils aient au moins le SMIC pour pouvoir vivre.

Madame PEPE : (*début inaudible, parle hors micro*) on est quand même sur un CDD, donc précaire oui.

Monsieur le Maire : non c'est fini ça, précaire c'est fini. On a dit qu'au bout de 2 ans, un vacataire on le stagiairisait, hommes-femmes, puisque qu'avant on avait des femmes qui avaient 6-8 ans de ménage, et on essaie au fur et à mesure de déprécariser tout ça.

Madame PEPE : je lis juste votre rapport Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : oui je sais, il n'y a pas de souci. Et ils n'ont pas les salaires que nous aimerions qu'ils aient.

DÉLIBÉRATION 2025-31

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans le cadre du travail mené sur l'organisation du service d'entretien des équipements municipaux, de la lutte contre la précarisation des emplois dans ce secteur, et de l'optimisation des ressources, il convient de renforcer les effectifs et de recruter, en lieu et place d'un agent vacataire :

- un agent à temps complet pour occuper les fonctions d'agent d'entretien de catégorie C

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessous et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour :

- la création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique de catégorie C à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

La rémunération et le déroulement des carrières correspondront au cadre d'emplois concernés.

Le rapporteur demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaires conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi concerné. L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité pour les agents non titulaires du grade correspondant. La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

VU le code général de la fonction publique,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale
VU le budget de la municipalité de Port de Bouc,
VU le tableau des effectifs existant,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'adopter les propositions du Maire ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

DIT que la dépense sera inscrite au budget de la ville chapitre 012

Vote : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : Nous aurons le prochain conseil municipal le 25 mars lors duquel nous voterons le budget. Et il y a une question diverse. Monsieur SPANU excusez-moi, allez-y.

Monsieur SPANU : monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer le choix du positionnement de la boucle d'eau à propos de Se@nergieS sur le site d'Azur Chimie ? Je vais expliquer le pourquoi de ma question, parce que nous avons toujours, et monsieur BERNEX vous l'a rappelé tout à l'heure et vous aussi d'ailleurs, on a toujours été pour ce dossier-là. J'en ai parlé avec Virginie, j'en ai parlé avec Claude, je leur ai demandé s'ils étaient au courant que c'était à cet endroit-là. On n'est pas arrivé à se rappeler qu'on nous avait situé la boucle d'eau à cet endroit-là. Néanmoins, en farfouillant un petit peu pour avoir des informations, parce qu'à part dire on emprunte ça, on investit ça, on n'avait pas d'autres renseignements, voilà ce que moi j'ai trouvé sur un rapport qui a été fait par Suez Consulting : la centrale de production ainsi que la boucle d'eau de mer se situent donc sur l'état de friche ect d'Azur Chimie. Le réseau d'eau chaude sanitaire alimente à partir de la centrale, la Ville de Port-de-Bouc. Je continue. Le site, il correspond à l'activité industrielle passée d'Azur Chimie. Une pollution des sols et de la nappe par des composés bromés, chlorés ainsi que des fongicides est recensée. Les premiers relevés, réalisés en juillet 2024, donc ce n'est pas vieux du tout, indiquent que des concentrations très importantes en métaux dans les réseaux de surface, notamment en arsenic, ainsi que d'hydrocarbure et de PCB. La zone d'étude surplombe la masse souterraine, d'après les analyses réalisées au droit du site Azur Chimie, la nappe est peu profonde et les écoulements complexes et perturbés. Ma question en gros et en détail, est-ce qu'on est certain d'un principe de précaution absolue, est-ce qu'on est certain d'un risque zéro, pourquoi a-t-on choisi ce site-là ? alors, lorsque je parle de risque zéro, je parle de risque zéro de ruissellement de la pollution parce qu'on va brasser des terres pour pouvoir faire cette unité de production. Merci de votre réponse.

Monsieur M'HAMDI : avant de vous répondre, vous avez la date de ce dossier ?

Monsieur SPANU : juillet 2024.

Monsieur M'HAMDI : juillet 2024 par Suez ? peut-être que quelqu'un l'a imprimé en juillet 2024.

Monsieur SPANU : vous voulez que je vous relise la phrase ?

Monsieur M'HAMDI : non non la phrase je l'ai bien comprise, c'est juste la date dont j'ai besoin. Il est pollué le terrain, si c'est ce que vous voulez entendre je vous le dis, il est pollué.

Monsieur SPANU : tout le monde le sait, mais pourquoi l'avoir mis là-bas.

Monsieur M'HAMDI : c'est important la question que je vous pose, la date de parution, parce que Suez, alors effectivement, vous imaginez bien que sur des terrains pollués, je n'avais pas compris votre question parce que vous l'avez posé avant et je ne comprenais pas très bien mais j'ai deviné que ça avait un lien avec les pollutions. Sachez qu'avant de faire des travaux, effectivement, on fait une étude d'impact. Ça ne se fait pas comme ça. Il y a une étude d'impact qui a été faite avec des autorisations soit de creuser, soit de déplacer les terres, soit de construire un bâtiment, de quelle manière on doit construire un bâtiment. On n'a pas le choix de toutes façons parce qu'avant d'avoir le permis de construire et les autorisations, on est obligé de faire cette étude d'impact. Donc, pour répondre à votre question, la première chose c'est qu'effectivement il y a eu un travail avec les études d'impact pour lequel, ce bâtiment peut être construit à cet endroit. Dans ce bâtiment, on n'aura pas 15 personnes et les gens ne vont pas y rester 8 heures par jour dans ce bâtiment. Il y a des gens qui vont passer et repartir, ce n'est pas un bâtiment qui est destiné à être utilisé, même s'il y aura certainement un bureau à l'intérieur de ce bâtiment. Mais l'étude d'impact est très claire, si vous regardez à chaque fois qu'il y a eu Se@nergieS, vous avez vu, dans les convocations, il y a plein de documents et des documents où tout est expliqué et clairement expliqué. Concernant ces fameux tuyaux dont vous parlez, on a choisi ce site parce qu'il y avait des émissaires. Ça nous permettait de baisser le coût d'investissement, puisque les émissaires existaient à l'époque de l'entreprise donc il n'y a pas besoin de creuser. On allait utiliser ces émissaires pour faire passer les canalisations. Vu qu'il y a eu une étude d'impact, on a vu qu'à cet endroit-là, il y avait une fleur qui était protégée. Donc, ce que l'on a fait, et on en a parlé une fois en commissions, ce que l'on a fait c'est qu'on a détourné le pompage de l'eau pour ne pas passer par l'endroit où il y avait ces fleurs. Pourquoi ? parce qu'il aurait fallu refaire une étude d'impact et ça aurait pris un an, si ça prend un an ça décale tout d'un an, si ça décale tout d'un an, on est après 2026 et on perd plus de 4 millions d'euros de subvention. Voilà pourquoi ça a été décalé.

Monsieur SPANU : inaudible (ne parle pas dans le micro).

Monsieur M'HAMDI : oui il y a une étude d'impact. Je laisserai un peu la parole à Monsieur REHABI, il pourra peut-être rentrer un peu plus dans le détail à ce niveau-là, mais il y a une étude d'impact qui l'autorise. Donc au niveau des autorisations, on est clean. Vous allez en parler avec Monsieur le Préfet, nous en tout cas on est autorisé. La deuxième chose, vous demandez pourquoi à cet endroit. C'est de la thalassothermie, donc on a besoin de l'eau de mer. Moins nous sommes éloignés de l'eau de mer, moins il y a d'investissement. Donc il nous fallait un endroit proche de l'eau de mer. Pour ça, on a ce foncier là à cet endroit. On s'est posé la question, est ce que l'on peut ou pas, on l'a fait et les émissaires nous permettent de baisser les coûts d'investissement. Je pense avoir répondu à votre question sur les pollutions et les pourquoi de l'endroit. Je laisse la parole à Monsieur REHABI.

Monsieur REHABI : oui, moi je voulais juste vous rappeler que cet endroit-là a fonctionné pendant plus de 40 ans, où on pompait de l'eau de mer et on rejetait de l'eau de mer, dans une salle de contrôle où il y avait plusieurs dizaines d'opérateurs. Donc on est tous là, les opérateurs sont toujours là. Effectivement, depuis que ça s'est mis en friche, il y a eu ces fameuses plantes qui ont poussé et qui nous permettent plus de pomper l'eau dans cette direction. Donc on a changé la direction mais l'évacuation de l'eau va utiliser des conduits qui vont du côté du calen, qui vont être utilisés pour retourner au canal. Donc c'est effectivement l'ancienneté du site qui a permis à Se@nergieS ou plutôt Engie, de choisir ce site-là. On est près du canal et il y a déjà un conduit pour le retour de l'eau au canal qui est déjà tout prévu. Après, malheureusement les 10 ans d'inactivité, ça a fait pousser certaines plantes et ça nous a obligé à détourner le pompage de l'eau de mer. Mais je vous garantis qu'il y a eu, à cet endroit même, une salle de contrôle avec de nombreux opérateurs qui ont tourné pendant des années et des années. Quand on parle d'une étude d'impact, plutôt de la pollution, la pollution elle est un peu plus vers le nord, sur l'ancien marais. Faut savoir que cette zone qui n'est pas la zone où l'on va installer la salle de contrôle mais la zone vers La Gafette, c'est un ancien marais qui a été comblé par toute sorte de chose et c'est à cet endroit-là que les analyses sont les plus mauvaises.

Monsieur SPANU : j'ai bien compris ce que vous m'avez dit, simplement une autorisation c'est une autorisation, ce n'est pas la première fois que l'État peut se tromper ou ceci ou cela. Ce n'est pas la question. C'est juste de dire, et moi ma crainte, il va y avoir une construction néanmoins, qui va être faite puisque cette centrale elle va être construite, lorsqu'il y a la construction sur un point de pollution, est ce qu'on ne prend pas un risque ?

Madame GIORGETTI : je pense que déjà Monsieur M'HAMDI et Monsieur REHABI vous ont répondu. Moi j'ai envie de vous dire, vous avez raison votre question elle est complètement légitime, après moi j'ai envie de dire que nous avons, et je veux le souligner ici, la qualité de nos techniciens et techniciens sûrement d'Engie, mais des nôtres en tout cas, je pense qu'ils sont suffisamment experts sur les questions et qui ne nous entraîneraient pas vers un projet qui mettrait la population en difficulté. Je dis ma confiance, notre confiance, en nos techniciens qui ont mené ce magnifique projet.

Monsieur SPANU : non mais ce sont deux choses différentes, ce n'est pas pareil.

Madame GIORGETTI : non mais c'est pour ça, vous avez raison, votre question est légitime, moi j'ai envie de remercier en tout cas tous ces techniciens qui ont travaillé pour notre Ville et bien sûr pour nos habitants, et de les souligner pour les connaître un peu, même si moi je ne suis pas du tout technicienne, mais pour connaître un peu leurs qualités et leur souci de notre population et de notre municipalité. Ce sont des gens qui ne nous engageraient pas, par leur professionnalisme, dans des difficultés que vous êtes, à juste titre, en train de souligner. Voilà ce que j'ai envie de vous répondre. C'est simplement pour aussi souligner la qualité et l'efficacité de nos techniciens.

Monsieur le Maire : non mais les questions que vous vous posez, on se les pose tous, c'est normal. C'est normal que vous vous posiez ces questions-là. Sur les études qui sont faites, ce n'est pas nous qui les faisons. Je parlerai du terrain qui est juste au-dessus, là par exemple c'est une zone qui est déjà goudronnée où il y a déjà un bâtiment. Nous demandons les autorisations à la DETM, la DREAL, ainsi de suite. Ce sont eux qui nous disent oui ou non. Quand ils disent oui, ils nous donnent les conditions. Le terrain qui est au-dessus, qui est pollué, on doit faire les dernières études. Le cinéma et d'autres veulent s'y installer. On a un terrain qui est très pollué et je vais vous faire rigoler, parce qu'une fois en parlant avec le Directeur de la DREAL, je lui disais mais si on ne peut rien en faire, faisons-en un cimetière. Il m'a dit mais ce n'est pas pour les morts que ça craint, c'est pour les vivants qui viennent. Donc toutes les études sont faites. Toutes les institutions de l'État, comme n'importe quelles villes, on leur demande si on peut ou si on ne peut pas. S'ils nous disent non, c'est non, on ne va pas le faire. Il faut que l'on ait l'avis favorable pour pouvoir faire. Et toutes les études sont faites. Pareil pour le terrain au-dessus, où on doit encore faire des études pour voir si on peut installer le cinéma, des studios. Nous on veut simplement des réponses. Après il y a les fonds friches qui viennent, quand par exemple plus haut ils vous disent, il y en a pour 15-20-30 millions de dépollution, est-ce que l'État vient aider, ou ne vient pas aider. Ou s'ils disent non c'est trop pollué on ne peut rien y faire et bien on n'y fera rien. On ne va pas faire quelque chose sur un terrain où l'État nous dit non. On n'aurait même pas les autorisations pour construire. Donc toutes ces questions ont été vues, elles ont été posées en amont par nous, par nos techniciens, par Engie, à toutes les intuitions de l'État et tous les bureaux d'études. Il y a même des fleurs rares, malgré les pollutions, qui repoussent là-dessus. Donc voilà, c'était dans la sécurité, comme font toutes les mairies, moi le premier. On ne va pas passer outre une décision de l'État ou autres. Je vous rassure, ils nous disent c'est faisable sinon le projet ne se serait pas fait ici, on serait allé ailleurs, on aurait vu d'autres bâtiments s'ils nous avaient refusé ou donné un avis défavorable.

Monsieur SPANU : le pourquoi de ma question, pourquoi cet endroit-là parce que lorsqu'on lit, ce n'est pas très engageant.

Monsieur le Maire : l'eau, ils vont la chercher beaucoup plus bas, elle est à 700 ou 800 mètres. L'endroit, il vous l'a dit, il y avait des bureaux, il y avait des opérateurs qui ont travaillé pendant des dizaines d'années et là, je ne reviens pas dessus, ce sont des gens qui vont venir ponctuellement. Tout ça a été étudié. Et c'est là qu'ils donnent un avis favorable. C'est pour ça que sur les terrains juste au-dessus, où ma prédécesseuse avait fait un travail magnifique, si Madame PEPE s'en rappelle, où nous avions des Espagnols qui voulaient mettre des boues de dragages sur ce terrain. Vous vous en souvenez Madame PEPE. Et on avait tout fait pour les récupérer, même s'ils sont pollués, pour ne pas avoir des boues de dragages rajoutées à la pollution. Ils disaient, les terrains sont pollués donc on met là-dessus, et nous on s'est opposé à ça. Et là, les services de la Ville ainsi que la DETM, la DREAL, j'ai vu le Directeur dernièrement en lui disant, il faut que vous donniez des réponses, oui ou non. Si c'est non, c'est non ou si c'est oui sous certaines conditions.

Monsieur SPANU : il est un peu tard pour dire non quand même ?

Monsieur le Maire : non mais pas là, les terrains au-dessus, je vous dis, les terrains au-dessus. Pas ici. Celui-là c'est fait, c'est clair. Engie, c'est une société nationale qui ne se serait pas engagée sur un avis défavorable des services de l'État ou un refus. Ce n'est pas possible, c'est impossible. Donc voilà, au moins vous avez les réponses.

Madame PEPE : pour revenir à ces terrains-là, de mémoire, la Ville l'avait acheté à un prix vraiment intéressant mais pollué. Mais l'État devait s'engager à les dépolluer.

Monsieur le Maire : l'État et l'entreprise qui y était avant. Pollueur = payeur. Pollueur oui, payeur non. Et elle est toujours en activité en France cette société. C'est pour ça que je vous dis, vous voyez les recettes elles y sont, mais bon, ils laissent tomber. Et sur qui ça retombe, encore sur nous, sur les Collectivités.

Donc prochain Conseil Municipal le 25 mars. Juste une info, vous savez que nous avons eu un vieux bateau, le Nao Trinidad qui est venu là, qui devancera peut-être d'autres bateaux qui vont venir, qui a attiré énormément de monde. La société était contente, nous avons eu plus de 5 000 entrées payantes sur la Ville. C'est un franc succès, on en est fier et on espère en accueillir d'autres. Sur ce débat dépassionné, bonne soirée.

IV - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Du 30 janvier 2025 au 26 février 2025 (date de convocation)
Décisions N°2025-05 à N°2025-07

Monsieur le Maire rapporte les informations suivantes :

1°/ Les DÉCISIONS DIVERSES

N°	Date de signature	Objet
2025-06	10.02.2025	Recours à une ligne de trésorerie
2025-07	11.02.2025	Bail d'habitation – Madame BENCHINE Razika – Groupe Paul Langevin Bât 1 – Appart n°14 – 13110 Port-de-Bouc

2°/ Les DÉCISIONS MARCHES PUBLICS

Date de la Décision	Numéro de Décision	Numéro du Marché	Objet du Marché	Attributaire	Montant du Marché	Objet du Lot	Attributaire du lot	Montant du lot
05.02.2025	2025-05	MAPA 2024TRA26	Travaux d'entretien et creation d'espaces verts	ESPACES VERTS DU LITTORAL	Mini : 20 000€ HT/an Maxi : 200 000€ HT/an			



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 MARS 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h18

Signature

Le président de séance

Signature

Le Secrétaire de séance